



Etude stratégique sur le développement maîtrisé des sports de nature et activités de pleine nature dans le Parc naturel régional du Luberon



Stratégie & Plan d'actions

Juin 2023



Maitre d'ouvrage
de l'étude :



Co-animation :



Prestataire
technique :



Financeurs de
l'étude :



Partenaires
techniques :



Sommaire

Axe 1 : Poursuivre le développement maîtrisé des sports de nature et activités de pleine nature	13
Observer pour mieux agir.	20
Action 1.1 S'engager dans la démarche Outdoorvision.	21
Action 1.2 Augmenter le parc d'éco-compteurs.....	22
Action 1.3 Compiler les données et produire des documents d'information à destination des élus et acteurs locaux.	23
Action 1.4 Bonifier les ESI existants et contribuer à la sauvegarde du patrimoine sentier de proximité.	24
Sensibiliser / informer.	26
Action 2.1 Maîtriser les images sports de nature à destination des médias.	27
Action 2.2 Sensibiliser les pratiquantes et pratiquants APN.	29
Action 2.3 Sensibiliser les élus (communes et intercos).	33
Accompagner les acteurs sports nature dans la transition touristique.	34
Action 3.1 Accompagner les prescripteurs et professionnels des sports de nature dans une démarche de transition touristique.	34
Action 3.2 Construire des offres de prestations et de séjours écotouristiques ou slow touristiques autour des APN.	37
Axe 2 : Bonifier l'offre trail	39
Accompagner un développement maîtrisé de l'offre trail sur le territoire.	45
Action 4.1 Renforcer la qualification de l'accueil des traileurs sur le Pays de Forcalquier Montagne de Lure.....	46
Action 4.2 Accompagner Luberon Monts-de-Vaucluse dans le développement d'une offre de circuits trail permanents.	48
Action 4.3 Valoriser l'offre trail de la destination (communication – promotion).	50
Axe 3 : S'organiser autour de pôles de pleine nature	51
Mieux accueillir pour mieux diffuser les flux.	59
Action 5.1 Qualifier l'accueil dans les pôles d'information APN des bassins de vie.....	60
Action 5.2 Structurer des pôles d'accueil en espace naturel.....	62
Axe 4 : Valoriser une offre handisport nature	64
Faire tomber les freins à l'accessibilité en espace naturel.	68
Action 6.1 Dépasser les contraintes équipements et aménagements lourds.	69
Action 6.2 Promouvoir et commercialiser l'offre handisport nature.	73
Axe 5 : Coordonner et animer la « Destination Luberon pleine nature » ...	76
Impulser et assurer la stabilité de la stratégie.	77
Action 7.1 Mettre en place une gouvernance efficace et agile.	77
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS	79



Le contexte

Les sports de nature et activités de plein nature, qu'est-ce que c'est ?

Conformément à l'article L311-1 du Code du sport, les sports de nature ou activités de pleine nature, s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires (ESI) qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux.

Environ 34 millions de personnes, résidant en France et âgées de 15 ans ou plus, pratiquent au moins, même occasionnellement, un sport de nature (sports de neige, randonnée(s), canoë-kayack, escalade, trail, vélo, vtt...). 48 % des résidents de l'Union européenne interrogés déclarent pratiquer une activité dans la nature. Et 1/3 de ces adeptes pratiquent dans des espaces protégés (sources Pôle Ressource National Sports de Nature).

Les principales motivations des pratiquantes et pratiquants (baromètre des sports de nature en France – 2016) sont ainsi identifiées : 81% pour la détente et se changer les idées, 78% pour le contact avec la nature et les paysages, 74% pour la santé.

Le profil des pratiquantes et pratiquants sports de nature au cours d'un séjour touristique, peut être résumé à trois profils de clientèle :

- les opportunistes : touristes venus pour un autre motif mais qui en profitent pour pratiquer une activité de pleine nature,
- les volontaires : touristes venus pour pratiquer une activité de pleine nature et qui en profitent pour découvrir le territoire, séjourner,
- les inconditionnels : touristes venus spécifiquement pour une pratique de pleine nature.

Si on croise la pratique avec le genre, les pratiques de sport de nature ont été essentiellement masculines, mais il y a aujourd'hui une tendance à l'équilibration entre les 2 genres.

Si l'on croise la pratique avec l'âge, 41% des 25-34 ans pratiquent des sports de nature, mais il est constaté aujourd'hui une tendance à l'équilibration des plus jeunes aux plus âgés.

Enfin, si l'on croise la pratique et la catégorie sociale professionnelle, ce sont essentiellement les classes moyennes qui pratiquent, même s'il existe une tendance à l'équilibration pendant les vacances scolaires.

Le Luberon, un territoire avec une forte attractivité

Le territoire dans son ensemble bénéficie, en matière de sports de nature et activités de pleine nature, d'une offre très diversifiée et d'une notoriété forte, nationale voire internationale. Cependant, ces atouts s'accompagnent également de faiblesses et de menaces.

Chiffres clés :

- ✓ 34 millions de personnes, résidant en France et âgées de 15 ans ou plus, pratiquent au moins, un sport de nature ;
- ✓ Sur le territoire : parmi les 8,2 millions de nuitées touristiques dont 6 millions d'excursionnistes / an, 12% pratique au moins une activité sports nature pendant leur séjour ou excursion ;
- ✓ 40.000 à 60.000 pratiquantes et pratiquants réguliers sur le territoire (dont seulement 3 sur 10 sont licenciés) ;
- ✓ Avec 78 séances annuelles, cela représente 300.000 à 460.000 sorties en espace naturel chaque année par les habitants ;
- ✓ 74 € est la dépense moyenne /jour pour un touriste en séjour sports nature ou itinérance douce ;
- ✓ 160 € est la dépense moyenne annuelle par habitant consacré à l'achat de matériel spécifique ;
- ✓ Plus de 100 manifestations sportives en espace naturel / an sur le territoire.

Forces :

- Un exceptionnel patrimoine naturel et culturel authentique et protégé ;
- Un important réseau de sentiers adaptés et variés à toutes pratiques ;
- Un réel ancrage territorial multi-pratiques ;
- Une faible contrainte de saisonnalité (météo favorable) ;
- Une belle offre grande itinérance labélisée (rando, équestre, vélo, vtt) ;
- Un réel capital image historique (impact média récurrent) ;
- Une forte dynamique sportive autour des sports de nature (champions, clubs, école, événements) ;
- Des tissus économiques bien implantés (réseaux professionnels, magasins spécialisés, entreprises distributions, guides professionnels, etc.).

Faiblesses :

- Les nombreux acteurs sont représentés par des unités éparses et ne fonctionnent pas encore suffisamment en réseau ;
- L'absence de stratégie ou de positionnement clair sur les sports de nature par les intercommunalités (pas de prises de compétences "sentiers") ;
- Une maintenance insuffisante des espaces sites et itinéraires (ESI) de proximité (à échelle locale) et PR local (hors réseau touristique du PDIPR 84 ou hors travaux du PDIPR 04) ;
- Une qualification qualitative nécessaire de l'accueil des usagers (signalisation, parking, toilettes sèches, etc.) ;
- Un manque d'outils spécifiques pour inventorier, quantifier, observer puis orienter le développement maîtrisé et la promotion des sports de nature.
- Un manque de communication « Grand public » sur les conditions d'accès aux sites l'été (risque incendie) ;

Menaces :

- L'augmentation non maîtrisée (ou développement sauvage) du nombre de pratiquantes et pratiquants, d'équipements structurants et de manifestations sportives au cœur des massifs, pouvant entraîner une charge globale de fréquentation trop importante ;
- Le non-respect des accès réglementés et des codes de bonne conduite (gestes justes) pouvant entraîner des impacts significatifs sur les milieux et habitats naturels les plus sensibles ;
- Des maires ruraux qui se sentent seuls fassent à certains conflits d'usage, à la surfréquentation de certains sites ou itinéraires qui peut générer un risque d'interdiction ;
- L'abandon du patrimoine sentier, notamment de vieux chemins ruraux par défaut d'action publique ;
- L'absence de statut réel des équipements structurants ; l'essentiel des sites de pratique sont en partie dans le domaine privé et nombreux ne font pas l'objet de conventionnement (notamment sites d'escalade) ;
- L'affaiblissement des fédérations délégataires au vu du faible nombre de licenciés (en moyenne 3 pratiquants sur 10 sont adhérents à un club ou association donc à une fédération délégataire).

Qui fait quoi sur les champs des sports de nature et activités de pleine nature ?

Nombreuses sont les collectivités et entités qui interviennent sur le champ des sports nature. Ceci traduit la forte dynamique mais aussi la complexité en termes de gestion.

- **Les Départements** s'appuient sur deux compétences obligatoires de planification, celle relative à la randonnée d'une part et celle plus globale des espaces, sites et itinéraires (qui intègre la première). Ainsi, La loi de décentralisation du 22 juillet 1983 a institué la création d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), dont la compétence a été dévolue aux Départements. La loi sur le sport du 6 juillet 2000 marque l'émergence des sports de nature dans le cadre législatif, et elle instaure les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une politique « sports de nature » avec la création des Commissions et Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI et PDESI). Les Départements conduisent par du conseil, ou en tant que maître d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage ou encore maître d'ouvrage suivant les cas, le développement maîtrisé des sports de nature sur leur territoire de compétence. Ils pilotent ou copilotent l'animation de filières, soutiennent également les collectivités et le mouvement sportif, comités départementaux et clubs, ainsi que leurs actions et manifestations, au travers notamment de dispositifs d'appuis en ingénierie et d'aides financières en investissement et en fonctionnement.
- **Les agences de développement** (AD04 et VPA) s'attachent à promouvoir les territoires et ses différentes composantes afin d'attirer des visiteurs, des entrepreneurs, des investisseurs et des talents. Ils mettent en place des accompagnements sur mesure, développent des actions mutualisées, et favorisent de nouvelles stratégies partagées. Ils mobilisent une ingénierie de projets sur des filières d'excellences dont la filière tourisme, sports de nature et activités de pleine nature.
- **L'Etat** assure le contrôle et l'organisation de formations des professionnels de l'encadrement. L'État veille également à l'application des dispositions législatives et réglementaires.

- **La Région**, au-delà de ses compétences obligatoires, a développé des stratégies pour favoriser les sports de nature ; soutien du sport fédéral, contribution à l'aménagement du territoire, promotion de l'économie et l'attractivité du territoire, promotion du sport de haut niveau, animation des acteurs de filières tourisme et écotourisme, mais aussi protection et gestion d'espaces naturels protégés contribuant au développement durable et au maintien de la biodiversité.
- **Les intercommunalités & OTI** du territoire réalisent et/ou entretiennent certains ESI, soutiennent des événements de sports de nature, organisent des activités de pleine nature... Mais ils n'ont pas de compétence « sport » ou « sentiers » identifiée. C'est généralement au travers de la compétence « tourisme » ou « économique » que celles-ci interviennent dans le domaine des sports de nature. Les OTI sont aussi des interlocuteurs essentiels entre les visiteurs pratiquants et les socio-pros APN.
- **Les communes** réalisent et/ou entretiennent certains ESI locaux, soutiennent des associations et des événements de sports de nature, mettent à disposition des éducateurs, organisent des activités de pleine nature dans le cadre des centres aérés ou autres.
- **Les Comités Départementaux Olympique et Sportif** (CDOS) représentent le sport départemental auprès des pouvoirs publics et organismes officiels départementaux.
- **Les fédérations sportives délégataires** définissent les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (article L. 311-2 du code du sport).
- **Les Comités Territoriaux des fédérations** concluent avec les différentes parties concernées des conventions d'accès aux sites de pratiques sportives de nature (article L. 364-1 du code de l'environnement). Les clubs locaux entretiennent les ESI et encadrent la pratique de leurs adhérents.
- **Les passionnées et passionnés** non licenciés et/ou non adhérents d'une association, adeptes d'une pratique essentiellement informelle et autoorganisée, participent au mieux à la veille et aux remontées d'information terrain, à l'organisation d'événementiel, mais surtout ils diffusent et galvanisent la demande sociale et la massification des sports nature.
- **Les championnes et champions** par la résonance de leur exploit et leur implication sur des projets locaux, participent à la promotion de la Destination et la sensibilisation des publics.
- **Les magasins, loueurs et distributeurs** de matériel spécifiques contribuent aux retombées économiques locales mais également à la promotion du territoire au travers leur événementiel.
- **Les filières "publique-privée"** comme SportJobs, Maison Sport-Santé... proposent des services en interférence avec les APN.
- **Les guides professionnels** de sports de nature assurent l'accompagnement et la sécurité des pratiquantes et pratiquants, puis jouent un rôle essentiel dans la transmission de valeurs sur la qualité et la protection des milieux. Les professionnels de l'accueil touristique participent également activement à la structuration de l'offre sports nature et à la qualité d'accueil attendue par les visiteurs.
- **L'Office National des Forêts, le Conservatoire des Espaces naturels de PACA, les Syndicats de rivières et autres gestionnaires d'espaces naturels**, gèrent les espaces naturels remarquables dont ils sont propriétaires ou pour le compte des communes. De fait, ils sont impliqués dans la gestion de nombreux ESI. Ils veillent également à ce que tout projet et toute action d'aménagement, de manifestation leur soit soumis au préalable, afin de proposer si besoin des ajustements.
- **Le Parc naturel régional du Luberon** crée du lien entre tous ces acteurs et accompagne par du conseil, ou en tant que maître d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage ou encore maître d'ouvrage suivant les cas, le développement maîtrisé des sports de nature sur le territoire.

Les sports de nature et activités de pleine nature, un enjeu majeur pour le territoire

Les sports de nature concentrent une somme d'enjeux pour le territoire auprès des habitants, des touristes, des excursionnistes, des entreprises cherchant à s'implanter ou attirer des salariés :

- **Enjeux de développement durable** : la préservation de l'environnement, de la biodiversité et des paysages, constitue un enjeu majeur face à la demande croissante en loisirs et sports de nature. Les sports de nature constituent des vecteurs de sensibilisation à l'environnement et favorisent la découverte du patrimoine naturel et rural, mais sont aussi potentiellement sources d'impacts écologiques significatifs ;
- **Enjeux sportifs** : les pratiques sportives de pleine nature répondent à des attentes fortes des habitants comme des touristes (besoin d'évasion, challenge personnel, besoin d'appartenance communautaire, etc.) ;
- **Enjeux éducatifs** : la pratique d'une activité physique, dans un cadre collectif ou individuel, est un élément important d'accès à la citoyenneté et à la responsabilité (engagement bénévole, respects des règles, transmission de connaissances, développement de compétences, etc.) ;
- **Enjeux de santé** : les sports de nature sont vecteurs de bien-être, de qualité de vie, d'équilibre pour l'ensemble de la population. Une activité physique régulière est facteur de santé ;
- **Enjeux économiques** : la pratique entraîne des dépenses dans les équipements individuels, des séjours sportifs, des inscriptions à des manifestations, des achats dans les commerces de proximité des sites de pratique, des achats de prestations auprès des professionnels autonomes ou en associations. Des activités comme le cyclotourisme, le vélo, le VTT, la randonnée, l'escalade, génèrent des séjours touristiques en lien direct avec la qualité des sites espaces et itinéraires proposés sur le territoire ;
- **Enjeux territoriaux** : les activités de pleine nature génèrent une activité essentiellement sur les territoires ruraux et contribuent à maintenir une activité dans les villages notamment sur les ailes de saisons ;
- **Enjeux de valorisation** : les sports de nature sont vecteur d'une image jeune, dynamique et innovante.





Notre ambition

Les sports de nature, loisirs et activités récréatives de pleine nature puisent dans les espaces naturels leur genèse, leur originalité, leur dynamisme... et y rencontrent aussi leurs limites ! Vecteur majeur d'éducation, d'insertion, de santé, d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité touristique et de retombées économiques, les pratiques de loisirs et de sports de nature doivent aussi se conjuguer avec la nécessité de préserver un patrimoine naturel fragile. En effet, nos espaces naturels sont soumis à de nombreuses pressions et voient leur préservation menacée. La nécessité de réglementer leur usage peut s'imposer, tout comme celle de favoriser le développement maîtrisé des sports nature par la conciliation.

Les sports nature, loisirs et activités récréatives sont bien une des composantes essentielles du tourisme durable et de la vie des résidents. Un tourisme durable (soutenable) qui s'impose aujourd'hui comme une nécessité au regard de l'impact du secteur sur l'économie, l'environnement et les évolutions sociales notamment, en lien avec le réchauffement climatique et les prises de conscience écologiques. Pour répondre à ces enjeux, le territoire s'est d'ailleurs engagé dans la mise en œuvre d'un plan de transition touristique pour conforter un tourisme responsable d'excellence et développer des offres écotouristiques et slow touristiques des quatre saisons.

Cependant, malgré l'engagement des collectivités, des OTI, des fédérations, des associations, des socio-professionnels, des gestionnaires d'espaces naturels, et autres entités engagées dans une démarche collective de pérennisation et de développement maîtrisé des sports de nature, on constate encore :

- une nécessité de veiller à la bonne préservation de nos espaces naturels et à la pérennité d'une destination nature qui fait sens ;
- une absence ou insuffisance de stratégie territoriale sports nature à l'échelle des bassins de vie ;
- des unités éparses de certains acteurs qui ne fonctionnent pas toujours en réseau ;
- un besoin de rationaliser l'offre pour en améliorer la qualité, la rendre plus lisible et plus visible.

La présente étude, nous l'espérons, impulsera une dynamique collective et des projets qui nous rassemblent et nous ressemblent, pour :

- ➔ **Affirmer la « Destination Luberon pleine nature » au travers d'une stratégie territoriale qui vise un modèle touristique écoresponsable et un développement maîtrisé et concerté des sports de nature, loisirs et activités récréatives de pleine nature ;**
- ➔ **Favoriser une approche intégrée tournée vers ses habitants et son territoire, qui pérennise des équipements structurants et des services à la fois pour la population touristique et la population résidente ;**
- ➔ **S'organiser autour d'une gouvernance efficace et agile, à la fois organe décisionnaire et pilote-animateur des acteurs, qui impulsent et donnent de la cohérence à l'ensemble des projets sports de nature du territoire.**

Telles sont nos ambitions...

Pour que ces ambitions ne restent pas un vœu pieux...

Si on veut impulser, créer et pérenniser la « Destination Luberon pleine nature », et s'appuyer sur une stratégie définie collectivement, il faut aussi que chacune des collectivités et entités mobilisées, s'assurent que cet objectif soit en cohérence avec ses propres politiques de développement, stratégies, processus, modalités de fonctionnement et capacités d'action.

La gouvernance inhérente au projet se devra de faire référence à l'idée de « transparence », de « participation » et d'une dimension « éthique » également. Une gouvernance efficace qui symbolisera l'alliance du politique et du technique.

Certaines dispositions peuvent être considérées comme de simples préalables, d'autres plus compliquées à mettre en place, devront nécessiter des choix et des décisions fortes.

Pour que cette ambition collective se concrétise, il faut un socle commun : des élus qui s'engagent, un positionnement stratégique clair, une gouvernance efficace et agile, un "pilote-animateur dans l'avion". Il faut aussi s'appuyer sur une ingénierie locale compétente et être vigilant sur les ressources financières.

Plus spécifiquement, on peut aussi inviter par exemple :

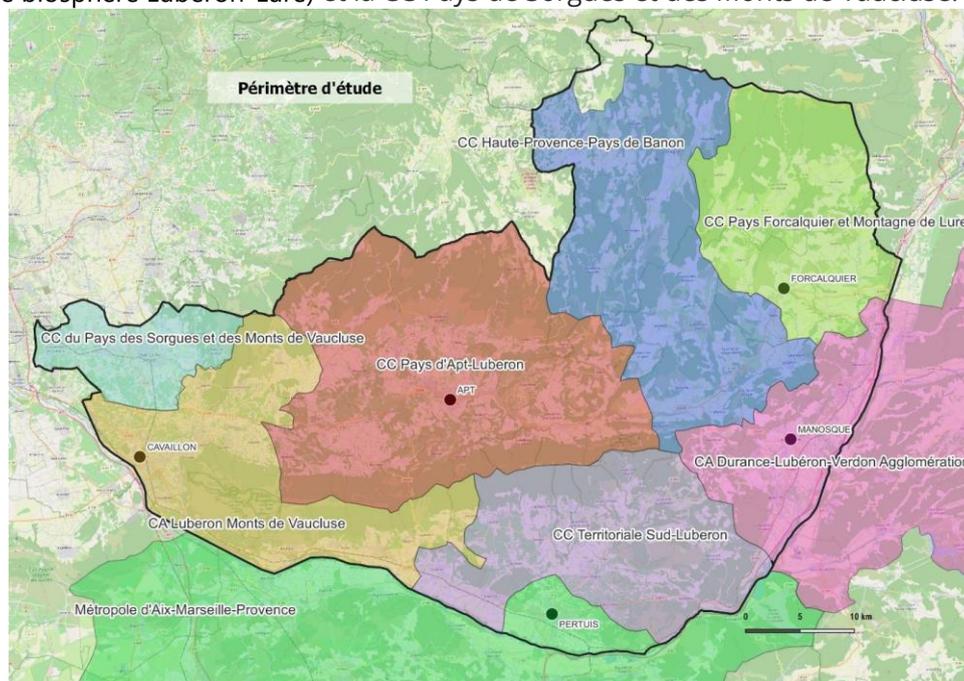
- LE PNR LUBERON à lancer plus vite et mieux finaliser les projets qu'il porte, à s'engager dans une animation plus régulière et programmée de son Comité Technique Espace Site Itinéraires (1 fois par trimestre) ;
- LES DÉPARTEMENTS à clarifier et simplifier leurs dispositifs d'aides financières sur les APN pour les collectivités ;
- LES INTERCOMMUNALITÉS, OTI et COMMUNES à clarifier leurs engagements dans la gestion et la promotion des sports de nature, à intégrer des compétences APN dans leurs effectifs ;
- LES ADT à impliquer de manière fluide et continue, à chaque étape de leur projet de structuration et de promotion - commercialisation de la « Destination Luberon pleine nature », les référents de filières, les socio-professionnels APN et les gestionnaires d'espaces naturels ;
- LES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS, à consulter dans leur phase de consultation de partenaires, de manière méthodique, au préalable et dans des délais raisonnables, les référents compétents de la filière APN ;
- LES CLUBS, ASSOCIATIONS, FÉDÉRATIONS, GUIDES PROS..., à consulter de manière systématique, au préalable à leurs actions (événement, publication, com, etc.) et dans des délais raisonnables, les autorités, collectivités et gestionnaires d'espaces naturels concernés.
- ETC.



Rappel du cahier des charges de l'étude

Périmètre d'étude

L'étude sur l'ensemble de l'espace valléen Luberon Lure et la destination Luberon, ce qui comprend le périmètre de la révision de la Charte du Parc naturel régional du Luberon (les 100 communes de la Réserve de biosphère Luberon-Lure) et la CC Pays de Sorgues et des Monts de Vaucluse.



- CA Luberon Mont de Vaucluse 16 communes toutes comprises au sein du PNR
- CC Pays d'Apt Luberon, 25 communes toutes comprises au sein du PNR
- CC Haute-Provence-Pays de Banon, 21 communes toutes comprises au sein du PNR
- CC COTELUB, 16 communes toutes comprises au sein du PNRL
- CC Pays de Forcalquier – Montagne de Lure 6 / 13 appartenant au PNRL
- CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération, 8/25 communes appartenant au PNRL
- Pertuis (adhérente à la Métropole Aix-Marseille-Provence)
- Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, hors PNRL

Phasage de l'étude

Durée totale de l'étude : 8 mois

- ❖ **Phase 1 : état des lieux synthétique (flash)**
Réunion de lancement, analyse documentaire, entretien / concertation visioconférence et sur site, rédaction diagnostic / enjeux, présentation en Comité Technique ESI du Parc, animation d'ateliers de travail (4)
- ❖ **Phase 2 : orientations stratégiques et enjeux**
Rédaction du positionnement, formalisation orientation stratégique, entretien / concertation en visioconférence.
- ❖ **Phase 3 : objectifs opérationnels**
Descriptifs des actions, entretien / concertation en visioconférence et sur site.
- ❖ **Phase 4 : rendu définitif**
Rédaction du document de rendu, présentation en Comité Technique ESI du Parc, rédaction du rapport final de l'étude (print et numérique), note et power-point synthétiques, présentation en Commission Valorisation des Territoires, rendu public.

Une réflexion qui ne part pas d'une page blanche

- Le projet de Charte du Parc 2025-2040
- L'espace valléen Luberon Lure
- La destination Luberon
- Les PDESI des départements des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse
- Les schémas, plans, dispositifs régionaux, notamment la stratégie et dispositif Espace Valléen, le schéma régional écotouristique...

Axes de travail

Suite à la phase 2 de l'étude, **5 axes de travail** permettant de s'engager à moyen termes ont été identifiés et confirmés :

- ⇒ **AXE 1 - Poursuivre le développement maîtrisé des sports de nature.**
- ⇒ **AXE 2 - Bonifier l'offre Trail.**
- ⇒ **AXE 3 - S'organiser autour de pôles de pleine nature.**
- ⇒ **AXE 4 - Valoriser une offre handisport nature.**
- ⇒ **AXE 5 - Coordonner et animer la « Destination Luberon pleine nature ».**

Sur **chacun de ces AXES**, il est précisé :

- le rappel du diagnostic flash ;
- les marges de progrès identifiés ;
- les objectifs opérationnels ;
- l'articulation aux autres actions engagées sur le territoire ;
- les liens avec le projet de Charte du Parc 2025-2040 (Mesure 31).

Ensuite, sur **chaque fiche action**, il est précisé les éléments suivants :

- le/les Maître d'ouvrage = celui qui décide / commande / finance
- le/les Assistant à Maître d'ouvrage = celui qui pilote/ anime
- le/les Maître d'œuvre = celui qui fait
- les partenaires techniques = ceux qui collaborent
- les coûts prévisionnels = apport en crédit (€ ttc) et/ou en ingénierie (ETP d'experts)
- les éléments d'appréciation = indicateurs de réalisation

Un ou plusieurs acteurs potentiels peut être identifiés dans chacun des rôles.

Les coûts prévisionnels avancés seront à affiner en fonction de l'appropriation des projets, des validations politiques et des ajustements techniques nécessaires.



AXE 1

**Axe 1 : Poursuivre le
développement maîtrisé des
sports de nature et activités de
pleine nature**



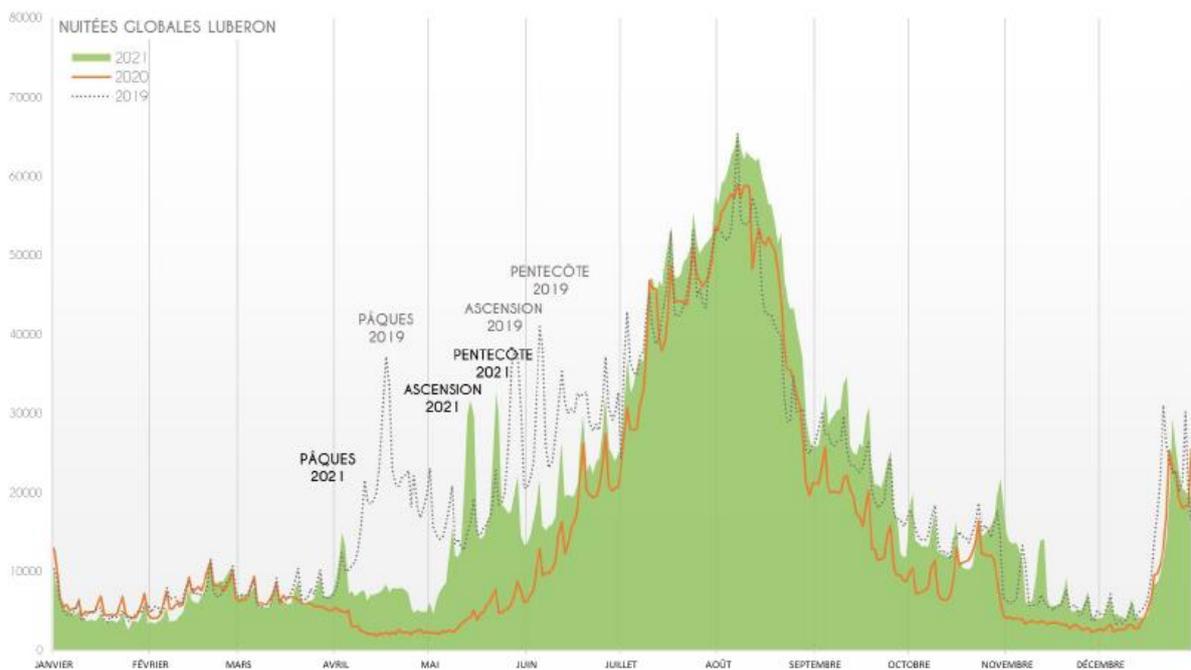
Une fréquentation touristique du territoire en évolution



Les sports de nature et activités de pleine nature font partie des piliers de l'offre touristique du territoire au même titre que l'offre patrimoniale et la gastronomie, les produits du terroir. La diversité des milieux du territoire permet la pratique de nombreuses activités. Les itinérances (vélo, VTT, randonnées...) et les activités de pleine nature représentent une filière prioritaire permettant d'étayer un développement touristique à long terme.

En 2022, selon l'observatoire départemental de la fréquentation touristique, le Luberon affiche une fréquentation supérieure au niveau de 2019 grâce à une fréquentation française très importante, mais aussi à une fréquentation étrangère en progression.

- **7,8 millions de nuitées touristiques en 2022** (+12% vs 2019 et +26% vs 2021)
- 44% de nuitées étrangères
 - o +12% nuitées françaises vs 2019 (-6% vs 2021)
 - o +11% nuitées étrangères vs 2019 (+61% vs 2021)



Fréquentation touristique, Luberon, synthèse 2021 VPA

L'essentiel de la fréquentation porte sur les mois de juillet et août. **Le territoire connaît une forte fréquentation l'été et les week-ends de printemps.**

- Les vacances de printemps et les jours fériés conjuguent une fréquentation française et étrangère.
- Les week-ends d'automne (selon la météo) et les vacances de la Toussaint ou de Noël se caractérisent par une fréquentation de clientèle majoritairement française et d'excursionnistes.

- La clientèle est majoritairement française et régionale (60%, 70% selon les secteurs). La clientèle est plutôt familiale avec enfants. Les excursionnistes français sont pour la plupart originaires des Bouches du Rhône, des Alpes de Hautes-Provence et du Var.

La croissance de la fréquentation touristique du territoire se ressent également dans les espaces naturels du PNRL. Ces espaces protégés ont toujours été parcourus par une clientèle de sportifs passionnés (randonneurs, cyclistes, grimpeurs, etc). Ils sont désormais également recherchés par une clientèle de néophytes, de promeneurs.



On ne pratique pas dans le Parc comme dans d'autres espaces de pratique

Les parcs naturels régionaux ne sont pas identifiés par le grand public, comme des espaces naturels protégés, comme peuvent l'être les parcs nationaux. La notion de destination Luberon est dans l'esprit des touristes comme des pratiquants des activités de pleine nature (APN), plus importante que celle de Parc naturel régional. La fragilité du territoire au regard d'une fréquentation touristique importante et le partage de l'espace entre pratiques touristiques, sportives, chasse, pastoralisme, sylviculture / agriculture ... restent donc un enjeu essentiel pour permettre un développement maîtrisé des activités de pleine nature.

Le territoire dispose d'un patrimoine et des ressources naturelles remarquables, mais vulnérables. **L'enjeu est d'améliorer la connaissance du grand public et des pratiquantes et pratiquants sports de nature, comme des acteurs locaux sur la nécessaire préservation des biens communs.**

La croissance constante du nombre de touristes dans les sites naturels exceptionnels du Luberon soulève la problématique de leur fréquentation et, pour certains de ces sites emblématiques, de leur sur-fréquentation, nécessitant une régulation et une meilleure gestion des flux dans le temps et l'espace.

Des espaces, sites ou itinéraires de pratique outdoor sont identifiés comme sur-fréquentés. Souvent, sur ces sites, les activités outdoor s'ajoutent à une pratique touristique de promenade, de loisirs.

- Le vallon de l'Aiguebrun connaît une fréquentation liée à la randonnée, au VTT et à l'escalade. Une étude est engagée par le PNRL pour qualifier l'accueil sur cet ENS à fort enjeu environnemental.
- Le Petit Luberon est un haut lieu des pratiques sur chemin, plus particulièrement sur la forêt des Cèdres (randonnée pédestre, VTT, trail) ou les gorges de Régalon (randonnée pédestre).
- Les Ogres du Luberon. Le sentier des Ogres (Roussillon à a été fréquenté par 325 434 visiteurs en 2022, alors qu'à Rustrel, le Colorado provençal a accueilli 240 000 visiteurs sur la même période.
- L'étang de la Bonde, un des rares plans d'eau du territoire proposant une baignade surveillée.
- Hors PNRL, la Sorgue est une rivière fréquentée par des activités nautiques encadrées par des prestataires, mais également par des usages individuels non maîtrisés. Les enjeux de cohabitation avec les riverains sont très importants.

Marge de progrès :



- Faire une carte des hotspots de la fréquentation des sports de nature et activités de pleine nature au regard des enjeux environnementaux / de la saisonnalité afin de sensibiliser élus et techniciens pour qualifier / anticiper la gestion des sites, les nouvelles créations d'ESI.
- Avoir des plans de gestion sur les espaces identifiés à enjeu.
- Développer un outil innovant d'information de la fréquentation des sites comme Outdoor. Vision ou d'information localisée et spécifique à une pratique avec Biodiv'sport.
- Bonifier l'existant, contribuer à la pérennisation et à la maintenance des ESI de proximité.
- Développer / promouvoir des sites de pratique de grande qualité pour qualifier l'accueil et permettre une meilleure diffusion des publics.
- Améliorer la communication sur la fragilité des milieux et les bons comportements à adopter auprès des pratiquants et du grand public.



Ce qui est organisé, concerté ne pose pas de problème aux gestionnaires

Les départements du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence ont mis en place via le PDIPR et le PDESI des outils de gestion des sports de nature. Les départements et le PNRL se sont par ailleurs engagés à réduire la multiplication du balisage en espace naturel. Le jalonnement spécifique à chaque pratique (notamment VTT, trail) est réduit pour encourager une approche multi-pratique :

- aux carrefours, les ensembles directionnels permettent d'intégrer des identifiants par pratique ;
- en section courante le balisage par peinture est le seul présent ;
- les nouvelles pratiques comme le gravel, le VTTAE, sont valorisées uniquement par traces GPS sans balisage sur site.

Les projets d'aménagements sports de nature et activités de pleine nature au niveau local, proposés par les communes et les intercommunalités, peuvent être soutenus par les départements. L'inscription au Plan Départemental Espaces Sites Itinéraires (PDESI) permet de formaliser la gestion d'un espace (parapente...), d'un site (escalade...) ou d'un itinéraire (à pied, à vtt...) entre les différents utilisateurs et les gestionnaires. On peut cependant relever que les maires ne perçoivent pas nécessairement les enjeux d'un maintien des activités sports de nature et activités de pleine nature sur leur territoire. Ils manquent d'informations pour défendre la pérennité de la pratique sur les ESI de leur commune.

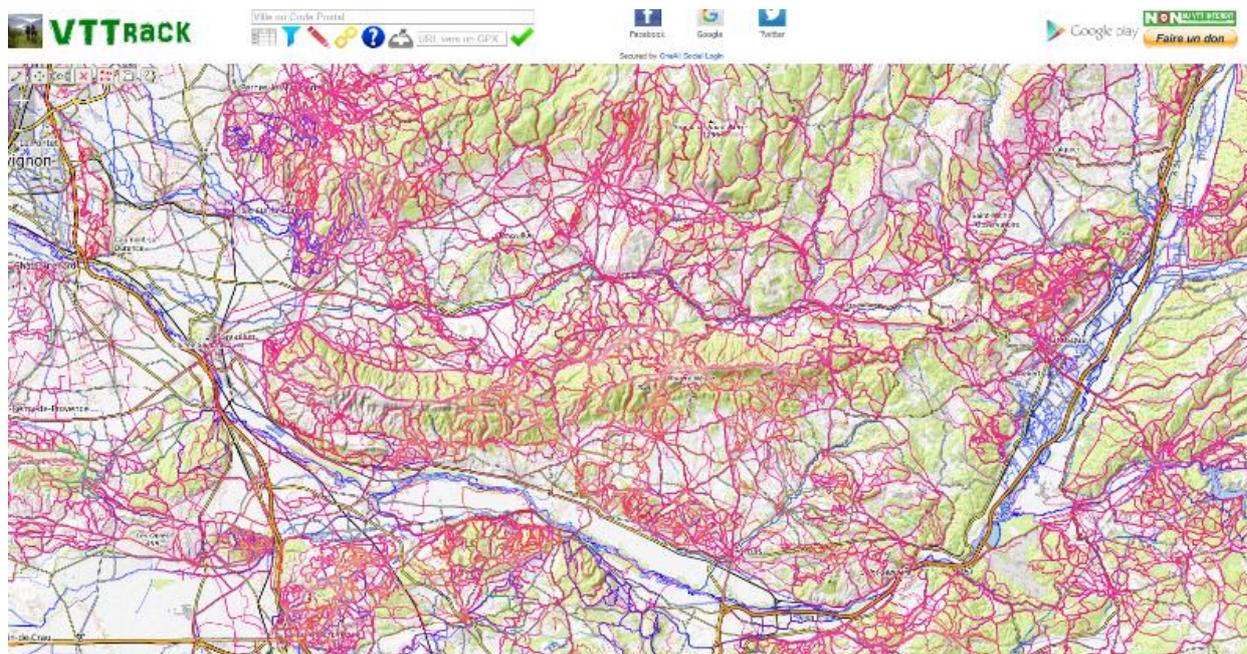


Marge de progrès :

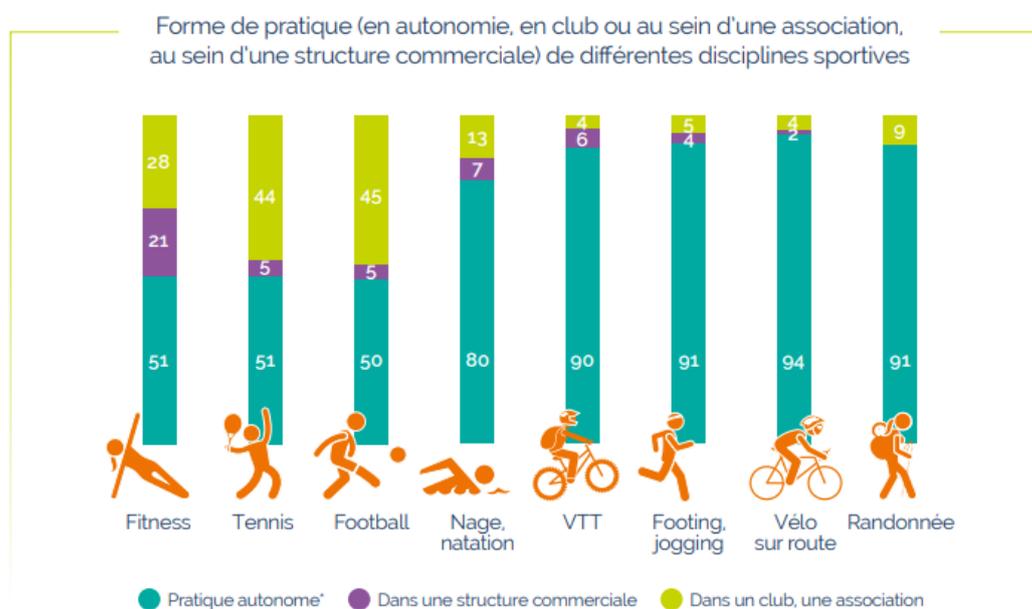
- Prévoir des recommandations dans la charte de balisage permettant d'améliorer la lisibilité du balisage peinture pour les VTTistes et traileurs (hauteur, lisibilité / pré signalisation aux intersections).
- Sensibilisation des élus à faire en début de mandat dans le cadre de la CDESI.
- Mentionner les espaces, sites et itinéraires inscrits ou identifiés dans les documents d'urbanisme (porté à connaissance).

Ce sont les pratiques isolées, non encadrées, qui sont souvent difficiles à cerner, qui ont le plus d'incidence sur le milieu naturel et sur la cohabitation avec les autres usagers (ONF, agriculteurs, chasseurs ...). Les touristes sont généralement satisfaits de l'offre institutionnelle sans avoir à rechercher de nouveaux lieux de pratique. Les pratiquantes et pratiquants cherchant de nouveaux chemins ou espaces de pratiques sont plutôt des habitants du territoire ou des excursionnistes.

Exemple relevé des Traces GPS sur les sites collaboratifs VTT



Les fédérations et associations n'ont pas de prises sur ces pratiques individuelles car contrairement aux disciplines sportives en stade, le taux de licenciés dans les sports de nature est très faible comme le rappelle le diagramme ci-après.



Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018

Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 15 ans et plus résidant en France, DROM compris et ayant déclaré l'activité concernée

* Pratique autonome, y compris avec une application communautaire ou en s'aidant d'Internet.

Source : chiffres clés du sport 2020



Marge de progrès :

- Mettre en place un observatoire des sports de nature et activités de pleine nature sur la destination Luberon dans le cadre de la démarche Outdoorvision qui vise à mettre en place une veille sur la fréquentation des itinéraires et la pratique « hors chemin ». L'expérience du Département des Alpes de Haute-Provence qui s'est déjà lancé dans ce dispositif, sera une plus-value dans le déploiement du dispositif.
- Avoir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des pratiques APN sur les espaces naturels, tout en veillant à la complémentarité avec la flotte d'écompteurs des départements et les études de fréquentation en cours.
- Déployer le dispositif Biodiv'sports permettant de porter à connaissance des pratiquantes et pratiquants sports de nature les zones sensibles, la présence d'espèces protégées via les plateformes et applications mobiles.



Maîtriser la communication « sports de nature » réalisée sur le territoire

La destination Luberon attire et génère une communication continue autour des activités outdoor de la part de la presse spécialisée et généraliste, la télévision, internet (sites dédiés aux APN / plateformes de partage et blogs) et bien sûr les réseaux sociaux.

Le PNRL assure un accompagnement / suivi de la presse dans leur reportage sur les activités outdoor.

VPA et l'AD04 consacrent un budget important pour les accueils presse / influenceurs APN et insistent sur la valorisation de traces officielles au regard des enjeux environnementaux.



Marge de progrès :

- Intégrer dans Luberon Attitude un cahier des charges des images sports de nature acceptables et celle que le territoire ne souhaite pas voir diffuser comme la pratique VTT freeride hors chemin par exemple.
- Être en capacité de permettre à des agences de communication de diffuser des images sensationnelles tout en maintenant un cadre acceptable.
- Partager les photothèques sports de nature afin de faciliter la diffusion de photos de qualité.
- S'appuyer davantage sur l'appli web-mobile cheminsdesparcs.fr dans sa version V3 avec module outdoor, pour publier une offre ESI accompagnée de médiation culturelle (points d'intérêts) in situ, et de recommandations spécifiques à chaque ESI.

Pour les pratiquantes et pratiquants assidus des activités de pleine nature, les manifestations sont des lieux de sensibilisation. **Plus de 100 manifestations sportives sont identifiées sur le territoire chaque année.**



Marge de progrès :

- Mieux valoriser les efforts des organisateurs, leurs mesures de prévention, expliquer les restrictions. Par exemple, le trail des châteaux à Maubec reverse 1 € par participant pour des actions de préservation de la faune locale.
- Se servir des manifestations pour sensibiliser les pratiquantes et pratiquants. Mettre à disposition un kit événementiel, des outils de sensibilisation des pratiquants. L'idéal serait une présence humaine, mais les effectifs sont limités surtout les weekends.



Participer ensemble à la transition touristique

Les sports nature et activités de pleine nature sont une des composantes essentielles du tourisme durable (soutenable) qui s'impose aujourd'hui plus que jamais comme une nécessité au regard de l'impact du secteur sur l'économie, l'environnement et les évolutions sociales notamment, en lien avec la hausse climatique et les prises de conscience écologiques.

Ainsi, la stratégie de développement maîtrisé des sports de nature se doit d'être en parfaite cohérence avec :

- ✓ un **développement durable** (et soutenable) qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il implique que soient prises en compte, simultanément, dynamiquement, sur les courts, moyens et longs termes, et à part égale, les approches environnementales, économiques, sociales, de gouvernance, et de validité/ pérennité ;
- ✓ un **tourisme responsable** qui recouvre toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent sur ces espaces. D'ailleurs, la spécificité des sports de nature tient parfaitement en une dépendance particulière entre les visiteurs et les accueillants (on peut parler d'une relation gagnant/gagnant).
- ✓ un **écotourisme** aux principes et exigences particuliers : en particulier la contribution active à la protection et à la connaissance des patrimoines naturels, à la sauvegarde du patrimoine sentier et aux mobilités bas carbone actives et partagées...
- ✓ un **slow tourisme** aux principes et exigences particuliers : en particulier l'expérience du visiteur pratiquant, les découvertes initiatives, la recherche du sensorielle et de l'immersion active.



Marge de progrès :

- Mieux impliquer les OTI et ses partenaires dans la construction d'offres de prestations et séjours écotouristiques et slow touristiques.
- Inscrire de façon progressive l'ensemble des prescripteurs et professionnels des sports nature et activités de pleine nature dans une démarche de transition touristique.

Axe 1 : Poursuivre le développement maîtrisé des sports de nature et activités de pleine nature.

Observer pour mieux agir.

Action 1.1 S'engager dans la démarche Outdoorvision

Action 1.2 Augmenter le parc d'éco-compteurs

Action 1.3 Compiler annuellement les données et produire des documents d'information

Action 1.4 Bonifier les ESI existants et contribuer à la sauvegarde du patrimoine sentier de proximité

Objectifs opérationnels :

- Produire des cartes de chaleur saisonnières des interrelations entre activités outdoor et espace naturel sensible
- Avoir des indicateurs de suivi des pratiques APN sur les espaces naturels...), adapter les mesures de gestion (régulation / sensibilisation / gestion des flux ...
- Disposer de données chiffrées pour argumenter, valoriser le développement des sports nature et activités de pleine nature.
- Qualifier l'accueil des usagers sur les sites de pratique (aménagement / Equipements complémentaires).
- Identifier les ESI de proximité (PR local et autres) à mettre en valeur en priorité et mettre en place un programme de travaux de sauvegarde, maintenance et/ou de mise en valeur de ces ESI de proximité.

Articulation autres projets :

- Plan de gestion du vallon de l'Aiguebrun
- Projet Grand Site Ogres du Luberon
- Projet Montagne de Lure
- Projet Grand Site de Fontaine de Vaucluse (La commune de Lagne est concernée)
- Feuille de route des PDESI
- Schémas touristiques des intercommunalités

Lien avec les objectifs de la MESURE 31 du projet de CHARTE 2025-2040

MESURE 31 - Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature.

- Prévenir les nuisances et les dégradations liées à la fréquentation grandissante des espaces naturels au regard des activités de plein air et sports de nature.
- Accompagner l'approche durable des manifestations sportives en espace naturel.
- Contribuer à la création, la diversification, la structuration, l'entretien des espaces sites et itinéraires des activités de plein air et sports de nature.
- Sensibiliser les acteurs des activités de plein air et sports de nature sur les bonnes pratiques à adopter.
- Contribuer à la promotion de l'identité et de la destination du Luberon.

Axe 1 : Poursuivre le développement maîtrisé des sports de nature et activités de pleine nature.

Observer pour mieux agir.

Action 1.1 S'engager dans la démarche Outdoorvision.

Sur les 37 millions de pratiquantes et pratiquants de sports de pleine nature, 40% utilisent des objets connectés (source Pôle Ressources National des Sports de Nature). Le pôle de ressources national sports de nature a contractualisé avec les fournisseurs de données pour intégrer des tracés GPS de pratiquants connectés dans la plateforme Outdoor Vision en collaboration avec des opérateurs privés et les pratiquants volontaires, récupère et cartographie les traces de chaque usager en fonction de sa pratique. L'outil permet d'identifier des flux, mais également identifier des points de départ, les lieux de pause ...

Outdoor Vision est une démarche nationale coordonnée par le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN) du Ministère chargé des Sports. 48 départements français sont engagés dans la démarche dont le département des Alpes de Haute-Provence, le PNR du Mont Ventoux, les communautés de communes et d'agglomération du 04, l'agence de développement 04, la réserve géologique de Haute-Provence et le PNR du Verdon...

Contenu de l'action

- Engager le PNRL dans la démarche outdoor vision via le réseau national des Parcs naturels (budget 1000 € pour une adhésion jusqu'à fin 2024).
- Suivre la formation nécessaire (2 jours par personne ouverte sur 2 postes)
- Animer le dispositif pour encourager localement les usagers référents à déposer leur trace GPS (communication auprès du réseau d'acteurs, durant les événementiels ...)

Maître d'ouvrage - Parc naturel régional du Luberon
Assistant à Maître d'ouvrage
Maître d'œuvre - Parc naturel régional du Luberon
Partenaires techniques - Département Alpes-de-Haute-Provence, Département Vaucluse - AD04, VPA - Interco. et OTI - CDOS, CT des Fédérations délégataires, clubs et référents locaux - Fédération nationale des PNR - Pôle de ressource Sports de nature
Coût prévisionnel : 6 000 € (1 000 € + 5 000 € / 20 jours ETP sur 3 ans) <ul style="list-style-type: none">• 1 000 € ttc pour une adhésion du PNRL à l'outil jusqu'à fin 2024• Fonctionnement : 5 000 € / 20 jours ETP sur 3 ans pour temps de formation à l'outil, animation auprès des partenaires, communication auprès des réseaux d'utilisateurs (fédérés ou pas).
Éléments d'appréciation : <ul style="list-style-type: none">➤ Intégration du réseau Outdoorvision➤ Augmentation du nombre de traces GPX collectées chaque année



Axe 1 : Poursuivre le développement maîtrisé des sports de nature et activités de pleine nature.

Action 1 - Observer pour mieux agir.

Action 1.2 Augmenter le parc d'éco-compteurs

Outdoor Vision n'est pas un outil unique d'estimation des flux en espace naturel. Pour une optimisation des résultats, il convient d'avoir une analyse compilée d'éco-compteurs situés sur les principaux espaces, sites et itinéraires majeurs de la destination.

En complément des ceux des Départements (le CD04 a une flotte de 30 écompteurs et le CD84 une dizaine), un dispositif de comptage supplémentaire et suffisamment conséquent, permettrait d'évaluer et suivre plus précisément les évolutions de fréquentation des ESI sur le PNRL.

Ceci en se donnant la possibilité de distinguer les flux piétons et vélo, de croiser ces chiffres avec les données météorologiques, de comparer les profils horaires semaine/week-end, de recouper ces données avec la fréquentation des parkings limitrophes, etc.

Exemples d'ESI pouvant faire l'objet d'implantation d'écompteurs

GR et GRP Tours dans le Luberon et les Monts de Vaucluse	Certains PR notamment sur le futur Grand site des Ocres
Grande traversée VTT du Luberon	Site d'escalade de Buoux
Station trail de Forcalquier	Colline Saint-Jacques
Crêtes de la Montagne de Lure	Gorges de Régalon
Forêt des Cèdres	Autres...

Contenu de l'action

- ✓ Mettre en place une douzaine de compteurs permanents (implanté sur un même secteur pour une durée de 5 ans minimum).
- ✓ Compléter le dispositif d'observation par 6 autres compteurs temporaires (implanté sur une durée plus courte ou de manière saisonnière).

Maître d'ouvrage <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Luberon - Département Alpes-de-Haute-Provence, Département Vaucluse - Intercommunalités
Assistant à Maître d'ouvrage <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Luberon
Maître d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Luberon - Département Alpes-de-Haute-Provence, Département Vaucluse
Partenaires techniques <ul style="list-style-type: none"> - AD04, VPA - Intercommunalités et OTI - Communes - CDOS, CT des Fédérations délégataires, clubs et référents locaux - ONF, LPO
Coût prévisionnel : 21 800 € (16 800 € + 5 000 € / 20 jours ETP sur 3 ans) <ul style="list-style-type: none"> • 4 200 € / u Eco-compteur x 4 = 14 000 € dont licence télétransmission automatique sur 2 ans par installation. • Fonctionnement : 5 000 € / 20 ETP pour installation et suivi de fonctionnement sur 3 ans.
Éléments d'appréciation : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de compteurs mis en place

Axe 1 : Poursuivre le développement maîtrisé des sports de nature et activités de pleine nature.

Action 1 - Observer pour mieux agir

Action 1.3 Compiler les données et produire des documents d'information à destination des élus et acteurs locaux.

Les données de comptage permettront d'avoir un regard plus objectif sur les enjeux de développement des activités de pleine nature, identifier les problématiques et zones à enjeu sur la « Destination Luberon pleine nature », mais également de disposer de données objectives sur la fréquentation, les retombées de la pratique des sports nature et activités de pleine nature. Des supports de communication à destination des acteurs APN et des élus permettront de sensibiliser régulièrement chacun sur le sujet.

Contenu de l'action

- ✓ Compilation et analyse annuelle des données quantitatives provenant des compteurs et qualitatives provenant d'Outdoorvision ou d'études de fréquentation réalisées sur la destination (en lien et en complément des observatoires VPA, AD04, des départements).

Maître d'ouvrage <ul style="list-style-type: none">- Parc naturel régional du Luberon
Assistant à Maître d'ouvrage
Maître d'œuvre <ul style="list-style-type: none">- Parc naturel régional du Luberon
Partenaires techniques <ul style="list-style-type: none">- Département Alpes-de-Haute-Provence, Département Vaucluse- AD04, VPA- Intercommunalités et OTI- Communes- CDOS, CT des Fédérations délégataires, clubs et référents locaux- ONF- LPO- SDIS- DDT- Autres
Coût prévisionnel : 6 500 € (1500 € + 5 000 € / 20 jours ETP sur 3 ans) <ul style="list-style-type: none">• 1 500 € / 3x 500 € /an pour production print et numérique du bilan annuel à l'échelle du PNRL.• Fonctionnement : 2 500 € / 10 (année N) puis 2 500 € 2 x 5 jours (N+ 1 et N+3) ETP pour animation dispositif, récoltes, compilations et analyses de données.
Éléments d'appréciation : <ul style="list-style-type: none">✓ Réalisation d'une analyse de données et d'un porté à connaissance par an sur 5 ans.

Axe 1 : Poursuivre le développement maîtrisé des sports de nature et activités de pleine nature.

Action 1 - Observer pour mieux agir

Action 1.4 Bonifier les ESI existants et contribuer à la sauvegarde du patrimoine sentier de proximité.

Les sports nature et activités de pleine nature sont bien une des composantes essentielles du tourisme durable (soutenable) qui s'impose aujourd'hui comme une nécessité au regard de l'impact du secteur sur l'économie, l'environnement et les évolutions sociales notamment, en lien avec le réchauffement climatique et les prises de conscience écologiques.

Sur notre territoire, il est cependant encore fréquent de constater une maintenance insuffisante de certains espaces sites et itinéraires (ESI) de proximité, et notamment un certain nombre de sentiers de petite randonnée PR local situés à proximité des villages. Non intégrés aux réseaux départementaux et/ou ne bénéficiant pas ou très peu d'action publique des collectivités, tous ces ESI n'en sont pas moins des équipements structurants importants. La majorité sont pourtant sur du domaine public ou du domaine privé des communes – ou devrait l'être ! Ils font partis du paysage, ils représentent un réel ancrage territorial multi-pratiques pour les résidents, ils contribuent à la force d'attractivité des passionnés de sports nature et ils participent à maintenir une activité dans les villages notamment sur les ailes de saisons.

Ensuite, si on avance la nécessité de réduire les sources d'impacts écologiques significatifs, il convient de rationaliser l'offre des équipements structurants pour en améliorer la qualité, les rendre plus lisibles et plus visibles, et ainsi canaliser la fréquentation sur des ESI adaptés. Ainsi, plutôt que de se lancer sur la création à tout prix, il convient aujourd'hui de gérer en priorité ce qui existe, de combiner, mailler, mutualiser les initiatives, de freiner l'abandon du patrimoine sentier notamment de certains vieux chemins ruraux support de PR local, bonifier certaines sections de d'itinéraires de promenade pédestre ou équestre de proximité, améliorer certains passages sur des circuits vtt, s'organiser pour garantir une maintenance régulière des ESI de proximité, garantir la pérennité du libre accès des pratiquants aux ESI qui auront été identifiés préalablement comme prioritaires et dont la mise en valeur favorise un bon équilibre avec la préservation des espèces et habitats naturels, l'intégration des aménagements au paysage, la conservation de l'esprit des lieux.

Ceci semble indispensable pour favoriser une approche intégrée du développement maîtrisé des sports de nature et pérenniser des équipements structurants et des services diversifiés, à la fois pour la population touristique et la population résidente.

Contenu de l'action

- Diagnostic et identification des ESI de proximité (PR local et autres) à mettre en valeur ;
- Analyse, quantification, priorisation et proposition de programmation de gestion ESI de proximité ;
- Travaux de sauvegarde, de maintenance et/ou de mise en valeur des ESI de proximité prioritaires.

Maître d'ouvrage <ul style="list-style-type: none"> - Intercommunalités et OTI - Communes
Assistant à Maître d'ouvrage <ul style="list-style-type: none"> - SMDVF - ONF - Parc naturel régional du Luberon
Maître d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> - SMDVF - ONF - Autres
Partenaires techniques <ul style="list-style-type: none"> - Département Alpes-de-Haute-Provence, Département Vaucluse - Communes - AD04, VPA - CDOS, CT des Fédérations délégataires, clubs et référents locaux - ONF - LPO - SDIS - DDT - Autres
Coût prévisionnel : 70 000 € <ul style="list-style-type: none"> • 10.000 € Fonctionnement (diagnostic, analyse, programmation) : 6 x 5 jours (5 jours par bassins de vie) pour diagnostic + 10 jours pour analyse et programmation. • 60.000 € Travaux /an / à renouveler et à ventiler sur N+1, N+2, N+3 (à définir)
Éléments d'appréciation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'ESI et kilomètre de PR local mis en valeur.



Axe 1 : Poursuivre le développement maîtrisé des sports de nature et activités de pleine nature.

Sensibiliser / informer.

Action 2.1 Maitriser les images sports de nature à destination des médias.

Action 2.2 Sensibiliser les pratiquantes et pratiquants APN.

Action 2.3 Sensibiliser les élus du territoire.

Objectifs opérationnels :

- Intégrer dans Luberon Attitude un cahier des charges des images sports de nature acceptables et celle que le territoire ne souhaite pas voir diffuser comme la pratique VTT freeride hors chemin par exemple.
- Être en capacité de permettre à des agences de communication de diffuser des images sensationnelles tout en maintenant un cadre acceptable.
- Partager les photothèques sports de nature afin de faciliter la diffusion de photos de qualité.
- S'appuyer davantage sur l'appli web-mobile cheminsdesparcs.fr dans sa version V3 avec module outdoor, pour publier une offre ESI accompagnée de médiation culturelle (points d'intérêts) in situ, et de recommandations spécifiques à chaque ESI.

Articulation autres projets :

- Plan de communication ADT / Offices de tourisme
- Accueil presse

Lien avec les objectifs de la MESURE 31 du projet de CHARTE 2025-2040

MESURE 31 - Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature.

- Prévenir les nuisances et les dégradations liées à la fréquentation grandissante des espaces naturels au regard des activités de plein air et sports de nature.
- Accompagner l'approche durable des manifestations sportives en espace naturel.
- Contribuer à la création, la diversification, la structuration, l'entretien des espaces sites et itinéraires des activités de plein air et sports de nature.
- Contribuer à la promotion de l'identité et de la destination du Luberon.

Axe 1 : Poursuivre le développement maîtrisé des sports de nature et activités de pleine nature.

Sensibiliser / informer.

Action 2.1 Maîtriser les images sports de nature à destination des médias.

Dans un article, une publication, un flyer, une affiche, mais aussi un teaser, une vidéo, un film... sur un ou les sports de nature, il est important en termes d'images de veiller à la pertinence du choix des illustrations, cadrages, zones supports, terrains exploités.

Certes le Luberon et les sports de nature ont une histoire commune, mais au vu du contexte actuel (augmentation de la fréquentation, éveil des consciences biodiversité, enjeux de conservation des habitats et espèces, réglementation sur la circulation, etc.), il est aujourd'hui plus que jamais, très mal venu de relayer une image de sports de nature qui ne serait pas recevable. Il en va de la pérennité de tolérance des autorités (DREAL, PREF, OFB, communes...) des gestionnaires d'espaces naturels (PNR, ONF...) et des nombreux propriétaires des terrains traversés, à faire perdurer les pratiques sur les espaces naturels.

Clairement, chaque prescripteur, photographe ou cinéaste, a aussi un rôle à jouer, une force d'exemple à considérer, une part de responsabilité à assumer...

Contenu de l'action

- ✓ Rédiger un cahier des charges des photos / images sports de nature acceptables ou non.
 - Le PNRL rédige le contenu du cahier des charges des images, illustrée d'exemples



Exemple d'image freeride non acceptable

- ✓ Mettre à disposition une banque d'images sports de nature commune à la « Destination Luberon pleine nature ».
 - Le PNRL alimente les banques d'images gérées par VPA, l'AD04 et les OTI.
- ✓ Avoir une veille et une sensibilisation des créateurs de contenu, demander des droits de réponse afin de réduire ou orienter la communication sur des espaces sensibles.
 - Le PNRL, VPA, AD04, les OTI assurent cette veille.

<p>Maître d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Luberon - AD04 - VPA - Intercommunalités et OTI
<p>Assistant à Maître d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Luberon
<p>Maître d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Luberon - AD04 - VPA - Intercommunalités et OTI
<p>Partenaires techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département Alpes-de-Haute-Provence - Département Vaucluse - Communes - CDOS, CT des Fédérations délégataires, clubs et référents locaux - ONF, LPO - Boite de prod, média, référent pro de l'image presse / média - Commission du Film Vaucluse - Autres
<p>Coût prévisionnel : 22 500 € (15 000 € + 7 500 € / 30 jours ETP sur 3 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 000 € édition supports de sensibilisation (print et numérique) • 12 000 € collecte, gestion et déploiement de banques d'image SPN • Fonctionnement : 5 000 € / 20 jours ETP (année N) pour animation et conception du code de bonne conduite, collecte d'images + 2 500 € / 10 jours ETP (N+1 et N+2) pour animation dispositif et veille média.
<p>Eléments d'appréciation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Publication de la "Luberon attitude image" ✓ Nombre d'intervention sur projets de shooting et tournage SPN. ✓ Nombre de nouvelles illustrations

Axe 1 : Poursuivre le développement maîtrisé des sports de nature et activités de pleine nature.

Sensibiliser / informer.

Action 2.2 Sensibiliser les pratiquantes et pratiquants APN.

Les sports de nature et activités de pleine nature puisent dans les espaces naturels leur genèse, leur originalité, leur dynamisme... et y rencontrent aussi leurs limites ! En effet, le flux de pratiquantes et pratiquants ne doit pas être un facteur dommageable pour la faune, la flore et les milieux naturels dans leur ensemble. Vecteur majeur d'éducation, d'insertion, de santé, d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité touristique et de retombées économiques, les pratiques de loisirs et de sports de nature doivent aussi se conjuguer avec la nécessité de préserver un patrimoine naturel fragile. Il convient de maintenir le juste équilibre entre la sauvegarde de l'intégrité des espaces naturels, leurs richesses les plus fragiles, et la qualité d'accueil que le public attend.

Ainsi, il est important de solliciter une grande vigilance collective et individuelle au bon respect de la réglementation, à appliquer quelques règles de bon sens, à renforcer chaque "geste juste"...

Contenu de l'action

- ✓ **Déployer les codes de bonne conduite "J'adopte la Luberon attitude !"**
Poursuivre le volet sensibilisation aux bons comportements du pratiquant en s'appuyant sur les outils et codes de bonne conduite du PNRL « J'adopte la Luberon attitude ! » ; compléter la gamme (CO, parapente, spéléologie) et actualiser l'ensemble des codes de bonne conduite (rando, vtt, cheval, trail, vélo, escalade) au format print et numérique (Zcarte, poster).
 - Le PNRL pilote la réédition et la diffusion des codes de bonne conduite « J'adopte la Luberon attitude ! ».



Zcartes « J'adopte la Luberon attitude ! (édit. 2008).

- ✓ **Définir un socle commun d'information de sensibilisation écologique à partager**
En cohérence avec les Chartes graphiques en vigueur, ce socle commun d'éléments de sensibilisation écologique serait intégré par les différents opérateurs, gestionnaires et collectivités, sur leur panneaux RIS et/ou signalisation d'accueil des sites stratégiques (cf. axe 3).
En complément, ces éléments de sensibilisation pourraient être également proposés aux éditeurs (y compris privés) d'ouvrages et topoguides de randonnée pédestre, VTT, escalade, etc.
 - Le PNRL, en collaboration avec les partenaires gestionnaires, pilote la médiation culturelle, collecte et dresse les gabarits du socle commun, et ce en lien avec la pratique sportive et les sites principaux à priori concernés.

- Les différents opérateurs, gestionnaires et collectivités s'emparent et déploient ce socle commun sur leur signalisation.
- Le **PNRL**, l'**AD04** et **VPA**, les **OTI** inventent les éditeurs d'ouvrages et topoguides à s'emparer de ce contenu sur leur publication.

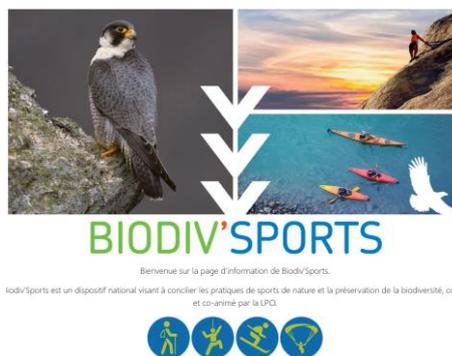


Exemple : panneau déployé par le département de Vaucluse sur les sites inscrits au PDESI - source Département de Vaucluse d'après charte signalétique ENS

✓ **Déployer l'outil Biodiv' Sports**

Biodiv' Sports est un dispositif participatif mis en place par la LPO, permettant de porter à connaissance auprès des pratiquantes et pratiquants sports nature les zones à enjeux environnementaux via la plateforme Biodiv Sports et via des sites Web de promotion des pratiques sportives (camp to camp, visiorando, par exemple). La base de données en ligne permet aux gestionnaires d'aires protégées de saisir les zones sensibles pour la faune ou les zones réglementaires. Le flux de données sera intégré au topo des itinéraires sur les plateformes partenaires, sur le fond de carte et dans le corps de texte. Les zones apparaîtront dans le topo en fonction de la période de sensibilité et de la pratique associée.

- Le **PNRL** en lien avec la LPO et les partenaires mobilisés, collecte, synthétise et les données liées aux périmètres des zones sensibles, des espèces concernées, des périodes sensibles, et des activités sportives potentiellement en interface.
- Les informations remontent ensuite sur l'appli web-mobile cheminsdesparcs.fr et l'ensemble des sites Web de promotion des pratiques sportives partenaires de Biodiv'sports.



✓ **S'appuyer davantage sur l'appli web-mobile cheminsdesparcs.fr**

La version V3 de Chemins des Parcs intègre un module outdoor permettant de publier une offre ESI accompagnée de points d'intérêts patrimoniaux et de recommandations spécifiques à chaque ESI.

- Le PNRL collecte et renseigne les contenus spécifiques à chaque ESI, puis intègre ces données sur Chemins des Parcs.



✓ **Mobiliser la Lub'ambule du Parc**

Autour de Lub'ambule, les équipes du Parc se sont mobilisés 18 fois en 2022 autour de manifestations d'avril à décembre. Ce stand mobile a été créé par le Parc du Luberon pour informer les habitants et les visiteurs sur les actions du Parc et les sensibiliser à la richesse des patrimoines naturels et culturels du Luberon, et la nécessité de les préserver.

En ciblant les lieux et périodes propices, il conviendrait de mobiliser plus souvent la Lub'ambule sur les événementiels sports de nature, tout comme sur les sites de pratiques.

- Le PNRL conçoit des supports d'information ciblés APN adaptés au stand mobile.
- Le PNRL mobilise du personnel et un renfort de partenaire afin de déployer la Lub'ambule sur des manifestations sportives ou sur des sites de pratique sports de nature.



Maître d'ouvrage <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Luberon - Intercommunalités et OTI
Assistant à Maître d'ouvrage
Maître d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Luberon
Partenaires techniques <ul style="list-style-type: none"> - Département Alpes-de-Haute-Provence, Département Vaucluse - AD04, VPA - Intercommunalités et OTI - Communes - LPO, ONF - CDOS, CT des Fédérations délégataires, clubs et référents locaux - Autres
Coût prévisionnel : 53 000 € (33 000 € + 20 000 € / 80 jours ETP sur 3 ans) <ul style="list-style-type: none"> • 10 000 € publication print & numérique codes de bonne conduite « J'adopte la Luberon attitude ! » • 5 000 € PAO et maquettes gabarits du socle commun info sensibilisation écologique • 1000 € adhésion à Biodiv'sports (à actualiser au vu du modèle économique 2024 du dispositif) • 10 000 € déploiement de l'offre Outdoor sur Chemins des Parcs • 5 000 € pour mobiliers et supports d'information APN sur stand mobile • 2 000 € pour frais déplacement et indemnisation ambassadeur Parc • Fonctionnement : 20 000 € <ul style="list-style-type: none"> • 2 500 € / 10 jours ETP (année N) pour pilotage, collecte, synthèse, diffusion des données et illustrations pour les codes de bonne conduite, puis 1 000 € / 4 jours ETP (N+1 et N+2) pour actualisation et diffusion. • 2 500 € / 10 jours ETP (année N) pour pilotage, collecte, synthèse, suivi travaux PAO du socle commun info sensibilisation écologique. • 2 500 € / 10 jours ETP (année N), puis 1 500 € / 6 jours ETP (N+1 et N+2) pour pilotage, animation, collecte, synthèse, et saisie puis actualisation des données liés au déploiement du dispositif Biodiv'sports. • 7 500 € / 30 jours ETP (année N) pour pilotage, collecte de données, médiation culturelle, illustration, puis saisie des données sur Admin CdP. + 2 500 € / 10 jours ETP (N+1 et N+2) pour actualisation de l'offre outdoor sur CdP. • 4 000 € / 16 jours ETP sur 3 ans pour pilotage, animation réseau et présence sur évènements SPN du stand mobile.
Eléments d'appréciation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de codes bonne conduite publiés ✓ Nombre de gabarit modèle mis à disposition ✓ Intégration du territoire PNRL dans le dispositif Biodiv'Sports ✓ Nombre d'ESI sur le module outdoor et nombre de pages vues sur CdP ✓ Nombre de mobilisation de la Lub'ambule sur les sites à enjeux et manifestations sportives.

Axe 1 : Poursuivre le développement maîtrisé des sports de nature et activités de pleine nature.

Sensibiliser / informer.

Action 2.3 Sensibiliser les élus (communes et intercos).

L'inscription au PDESI des départements, permet de formaliser la gestion d'un espace, site ou itinéraire (ESI) entre les différents utilisateurs de l'espace et les gestionnaires. On peut cependant relever que les élus des communes et intercommunalités ne perçoivent pas nécessairement avec précisions tous les enjeux d'un maintien des activités outdoor sur leur territoire, ni le rôle de tous les acteurs qui gravitent autour des sports de nature et activités de pleine nature. Or ceci est primordial pour défendre la pérennité de la pratique sur les espaces sites et itinéraires de leur commune.

Contenu de l'action

- ✓ Proposer chaque année une journée d'échanges dédiée aux APN sur chaque bassin de vie (7), en partenariat avec les départements et dans le cadre des PDESI.
- ✓ Edition d'un guide repère (sur le modèle de celui du Parc pour l'urbanisme « Demain, habiter en Luberon » ?).
- ✓ Mettre en place un voyage d'étude tous les trois ans sur des territoires aux problématiques similaires.

Maître d'ouvrage <ul style="list-style-type: none">- Département Alpes-de-Haute-Provence- Département Vaucluse- Parc naturel régional du Luberon- Intercommunalités et OTI- Communes
Assistant à Maître d'ouvrage
Maître d'œuvre <ul style="list-style-type: none">- Département Alpes-de-Haute-Provence- Département Vaucluse- Parc naturel régional du Luberon
Partenaires techniques <ul style="list-style-type: none">- AD04, VPA- Intercommunalités et OTI- Communes- LPO, ONF- CDOS, CT des Fédérations délégataires, clubs et référents locaux- Autres
Coût prévisionnel : 35 750 (22 000 € + 13 750 € / 55 jours ETP sur 3 ans) <ul style="list-style-type: none">• 7 x 1 000 € par bassin de vie / an frais divers pour journée d'échanges• 2 x 5 000 € travaux PAO et publication du guide repère en version print et numérique (1 par département).• 5 000 € tous les 3 ans / voyage d'étude.• Fonctionnement : 8 750 € / 7x 5 jours ETP / par bassin de vie / sur 3 ans pour pilotage, animation des journées dédiées aux élus.• Fonctionnement : 3 750 € / 15 jours ETP (année N) pour pilotage, animation, collecte des données pour le guide.• Fonctionnement : 1250 € / 5 jours ETP / tous les 3 ans pour montage voyage d'étude.
Éléments d'appréciation : <ul style="list-style-type: none">✓ Nombre de journée dédiée aux élus et nombre d'élus mobilisés✓ Publication du guide repère✓ Nombre de voyage d'étude

Axe 1 : Poursuivre le développement maîtrisé des sports de nature et activités de pleine nature.

Accompagner les acteurs sports nature dans la transition touristique.

Action 3.1 Accompagner les prescripteurs et professionnels des sports de nature dans une démarche de transition touristique.

Le **Développement Durable** s'impose comme une nécessité au regard des évolutions climatiques et plus généralement des prises de conscience écologiques sur la finitude de la planète. Comme toute activité humaine, les activités touristiques, les sports de nature et les pratiques récréatives de pleine nature doivent porter une attention particulière à l'environnement, ses ressources naturelles.

Le secteur du tourisme et les professionnels des activités de pleine nature ont donc un rôle essentiel à jouer pour construire l'avenir en proposant un tourisme, des pratiques plus responsables en limitant leur impact.

Pour répondre à ces enjeux de taille, le PNR Luberon et tous les acteurs se sont rassemblés autour d'un « plan de transition touristique » en Vaucluse qui s'appuie sur 4 piliers essentiels, identifiés collectivement comme prioritaires :

1. S'inscrire dans le développement d'un Tourisme Responsable « quatre saisons » ;
2. Accompagner les acteurs et les territoires dans leurs mutations ;
3. Favoriser le développement des séjours, prestations et des offres Écotouristiques et Slow Touristiques ;
4. Soutenir et encourager les modes de déplacement doux et alternatifs à la voiture.

Au regard des enjeux et des ambitions pour construire ce tourisme plus responsable qui s'appuie sur les offres slow et écotouristiques, il s'agit d'accompagner concrètement les professionnels du tourisme dans ces mutations nécessaires, puis de les inscrire dans une démarche de progrès qu'ils choisissent. En Vaucluse, cet accompagnement est assuré par les membres formés du « club TRES84 » (Tourisme Responsable, Ecotourisme et Slow Tourisme en Vaucluse).

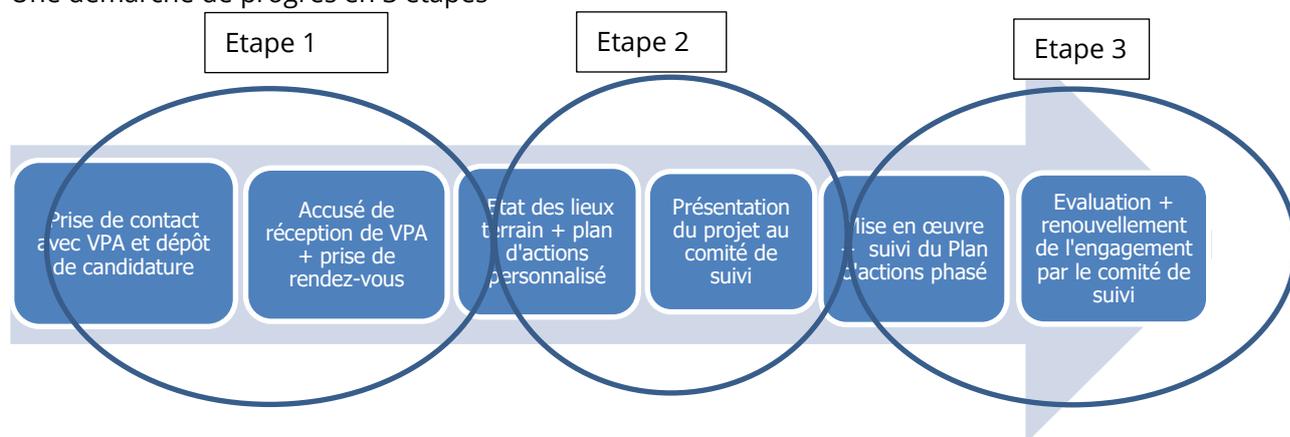
Le club TRES84 a vu le jour en janvier 2023. Il rassemble les partenaires les plus engagés qui ont bénéficié d'une « formation-action » au tourisme responsable, à l'écotourisme et au slow tourisme, organisée par Vaucluse Provence Attractivité et un consultant expert. Ce club accompagne des acteurs dans leur transition, grâce à une démarche de progrès qui s'appuie sur des grilles de progrès spécifiques à chaque activité.

Il existe 9 grilles progrès en fonction des métiers. Ces grilles s'appuient sur 6 piliers du développement durable (Economie, Environnement, Solidarité sociale, Gouvernance, Composante éducative, Médiation).

Les grilles ont été construites puis testées sur le terrain, chez une vingtaine de professionnels volontaires. Chaque grille répond à la mutation de l'activité des professionnels et des problématiques spécifiques au Vaucluse (besoin en eau, feu de forêt, gestion des flux, problématique du dernier km, canicules, emplois saisonniers précaires, sur-fréquentation, érosion, préservation de la biodiversité,) et aide le professionnel à anticiper et planifier d'éventuels travaux et actions.

Si je suis un professionnel du tourisme, comment m'y prendre si je suis intéressé ?

Une démarche de progrès en 3 étapes



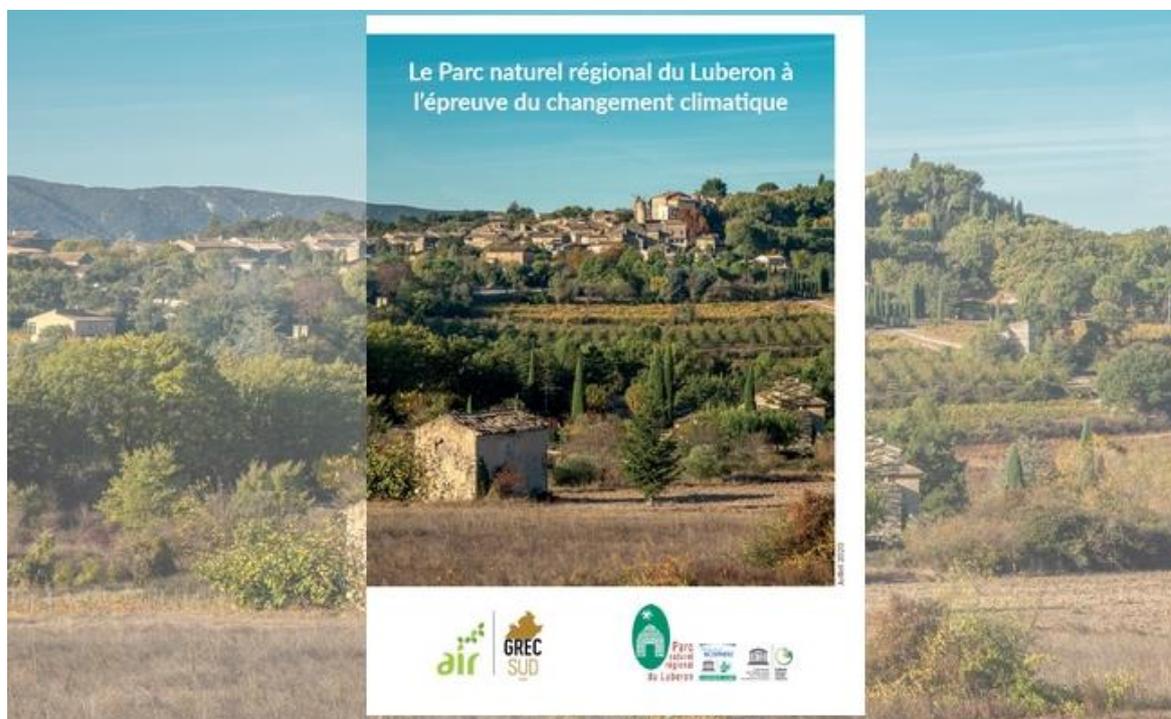
En s'appuyant sur ce dispositif démarche de progrès, il est proposé de :

- Favoriser un **tourisme 4 saisons** (sur plusieurs saisons) notamment pour gérer et maîtriser la fréquentation dans le temps et l'espace, mais également pérenniser les emplois et éviter les emplois saisonniers ;
- S'appuyer sur les outils déployés dans le cadre du **plan de transition touristique** du Vaucluse, pour accompagner les prescripteurs et les professionnels des activités récréatives et de pleine nature vers un tourisme toujours plus responsable ;
- Faire bénéficier et utiliser les outils de promotion et de communication du plan de transition touristique (Document de positionnement « Tourisme responsable » en Vaucluse, Cahier territorial « Le Parc naturel régional du Luberon à l'épreuve du changement climatique »...);
- Transmettre les bons messages et les éléments de langage commun aux pratiquantes et pratiquants et ainsi les sensibiliser à la préservation du territoire et de ses richesses et de ses habitants. Favoriser la transmission des bonnes pratiques par un message valorisant et non culpabilisant ;
- Soutenir et encourager les modes de déplacement doux et alternatifs à la voiture pour les visiteurs et dans la mesure du possible apporter une aide « au dernier km ».

Contenu de l'action

- ✓ Accompagner des techniciens du club TRES84, à travers la réalisation d'un état des lieux-diagnostic, en s'appuyant sur une grille de progrès adaptée aux APN ;
- ✓ Rédiger un plan d'action phasé / feuille de route ;
- ✓ Piloter et animer sa réalisation et sa mise en œuvre, rechercher des financements ;
- ✓ Partager les bonnes pratiques et des ressources documentaires via des réunions, rencontres, formations, webinaires... en partenariat avec les OTI. Il convient là de renforcer la sensibilisation, la formation des prescripteurs (agents OTI et leurs adhérents) qui sont des relais de la bonne information, la sensibilisation, la diffusion de la "culture Parc", et du lien entre visiteurs et résidents.

Maître d'ouvrage <ul style="list-style-type: none"> - Intercommunalités et OTI - AD04 - VPA
Assistant à Maître d'ouvrage <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Luberon
Maître d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Intercommunalités et OTI - AD04 - VPA
Partenaires techniques <ul style="list-style-type: none"> - Département Alpes-de-Haute-Provence - Département Vaucluse - Prestataires sports nature et autres
Coût prévisionnel : 15 000 € (8 000 € + 5 000 € / 28 jours ETP sur 3 ans) <ul style="list-style-type: none"> • 2 000 € pour support de sensibilisation (print et numérique) • 6 000 € frais pour journées d'information, rencontres, webinaires, "petits déjeunés"... • Fonctionnement : 5 000 € / 20 jours ETP pour pilotage, animation sur 3 ans
Éléments d'appréciation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'acteurs APN engagés dans la démarche



Cahier territorial « Le Parc naturel régional du Luberon à l'épreuve du changement climatique »

Axe 1 : Poursuivre le développement maîtrisé des sports de nature et activités de pleine nature.

Accompagner les acteurs sports nature dans la transition touristique.

Action 3.2 Construire des offres de prestations et de séjours écotouristiques ou slow touristiques autour des APN.

Limiter l'impact des sports de nature est un enjeu essentiel pour le secteur du tourisme et ses professionnels qui ont un rôle essentiel à jouer pour construire l'avenir en proposant un tourisme plus responsable.

Ces pratiques respectueuses se traduisent par deux formes de pratiques touristiques émergentes que sont l'écotourisme et le slow tourisme. Ces deux formes de pratiques touristiques correspondent à des prestations, des offres, des produits séjours qualifiés et concernent la quasi-totalité des « filières touristiques ». Ce sont ces deux formes de tourisme/pratiques qui ont été retenues dans le cadre du « plan de transition touristique en Vaucluse ».

Contenu de l'action

- ✓ Accompagner les professionnels à construire des offres, prestations, séjours répondant aux aspirations actuelles d'une part et plus respectueuses des territoires d'autres part et en lien avec le développement durable. Afin de construire ces nouvelles offres, il s'agit de cibler en priorité, les clientèles suivantes :
 - les clientèles de proximité et la population locale venant découvrir son territoire et pratiquer des activités récréatives le week-end ;
 - les clientèles vélo, rando pédestre et équestres, filières emblématiques du slow tourisme.
- ✓ Inciter au développement des chèques vacances pour diversifier les clientèles et favoriser l'accès au tourisme, aux vacances pour tous. Accompagner les professionnels vers le label Tourisme & Handicap.
- ✓ Construire ces offres et prestations de façon à favoriser l'allongement des séjours en particulier sur les ailes de saison, puis l'augmentation du nombre de nuitées notamment pour la clientèle lointaine et les excursionnistes.
- ✓ Partager un positionnement, définir une stratégie marketing et ses outils.
- ✓ Favoriser le déploiement des labels permettant une véritable structuration vers l'évolution de l'offre slow-éco choisie en Vaucluse (Accueil vélo, compagnon de route, clef verte, label européen, marque Valeurs Parc, etc.).

Maître d'ouvrage <ul style="list-style-type: none"> - Intercommunalités et OTI - AD04 - VPA
Assistant à Maître d'ouvrage <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Luberon
Maître d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Intercommunalités et OTI - AD04 - VPA
Partenaires techniques <ul style="list-style-type: none"> - Département Alpes-de-Haute-Provence - Département Vaucluse - Prestataires sports nature et autres
Coût prévisionnel : 10 000 € (10 000 € / 40 jours ETP sur 3 ans) <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 40 jours ETP pour pilotage, animation, accompagnement sur 3 ans
Éléments d'appréciation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de prestations et séjours écotouristiques ou slow touristiques autour des APN.





AXE 2

**Axe 2 :
Bonifier
l'offre trail**



L'offre trail Luberon aujourd'hui



Le Trail, première activité de running en France, puisqu'en 2022 il y a pour la première fois, plus d'épreuves trail en France 3 035 trails (+17 % par rapport à 2021) que de courses sur route (source Peyce plateforme de référencement de courses).

Sur le Luberon, cette tendance est confirmée depuis plusieurs années, avec une offre de course de Trail importante et bien répartie sur l'ensemble du territoire. **Les principaux trails du territoire en 2022 sont :**

- Trail de Fontaine de Vaucluse, Fontaine-de-Vaucluse (84) – 6/02
- Volx en course, Volx (04), 20/03
- Trail de Saint-Saturnin-lès-Apt (84) – 01/05
- Trail Nature Luberon, Montfuron (04) – 08/05
- Trail du Grand Luberon, Cabrières-d'Aigues (84) – 22/05
- Trail de Haute Provence, Forcalquier (04) – 27 au 2/05 * *le plus gros évènement*
- Trail nocturne des Bagnards, Pierrevert (04) - 03/06
- Runlagnes, Lagnes (84) – 11/06
- Les Traillades, Cavaillon (84) – 9/10
- Trail des châteaux en Luberon, Oppède (84) – 29/10
- Trail nocturne de Bonnieux, Bonnieux (84) – 19/11
- Trail des collines de Giono, Manosque (04) 27/11
- Trail des Monts de Vaucluse, Saumane-de-Vaucluse (84) – 6/12

On peut estimer à plus de 10.000 le nombre total de coureuses et coureurs chaque année sur ces évènements.

Paradoxalement, l'offre de parcours trail permanents, balisés, "prêts à courir", publics et donc communicables, reste pondéré sur le territoire.

A l'est, il existe un espace trail Forcalquier Lure, porté par la Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure, propose 6 circuits balisés couvrant près de 100 km :

- Label « Espace Trail » obtenu en 2015.
- Balisage directionnel type alu et PVC dimension 12x12cm ou 8x8cm (sur chaque balise est apposé le/les numéro(s) de parcours à suivre sur leur couleur de difficulté). Ce balisage trail est posé à chaque carrefour du réseau PDIPR et autres croisements si besoin. Entre deux balises directionnelles trail, il convient de suivre le balisage randonnée existant.

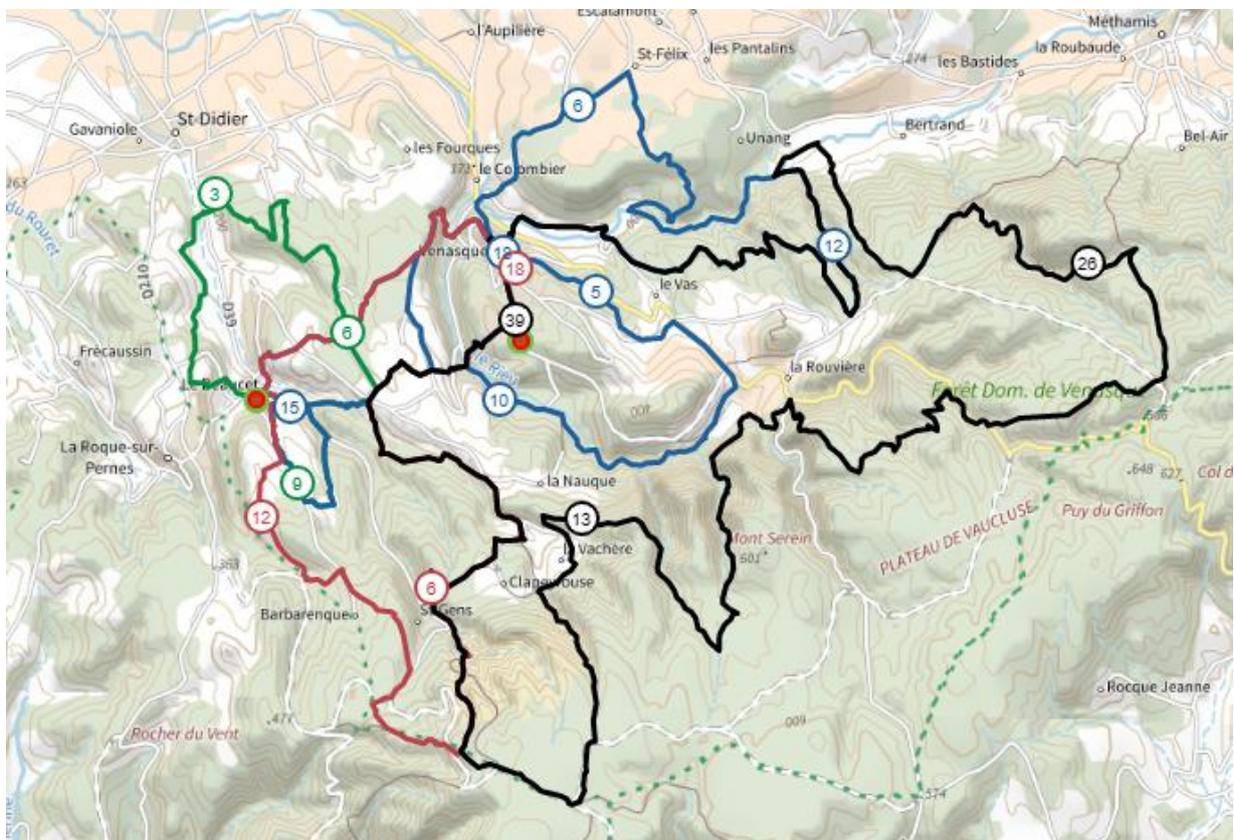


Itinéraires trail labélisés au départ de Forcalquier (04)

Au nord-ouest, grâce au Département de Vaucluse qui a engagé une démarche de création de parcours permanents, sur **les communes de Venasque et Le Beaucet**, il existe 5 parcours balisés couvrant 75 km :

- Label Uni'vert Trail obtenu en 2021.
- Balisage directionnel type PVC dimension 12x12cm ou 8x8cm (sur chaque balise est apposé le/les numéro(s) de parcours à suivre sur leur couleur de difficulté). Ce balisage trail est posé ou intégré directement sur les panneaux directionnels du PDIPR. Entre deux balises directionnelles trail, il convient de suivre le balisage randonnée existant.

Le Département du Vaucluse a pris le label Univers Trail Vaucluse et les territoires souhaitant créer de nouveaux parcours peuvent entrer dans le label. L'objectif est de concilier cette discipline avec une démarche environnementale, afin notamment d'éviter ou minimiser la divagation des pratiquants sur des traces "sauvages" au cœur des massifs. Ce travail a été réalisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux et l'association « Mistral Adventura ».



Itinéraires trail labélisés sur les communes de Venasque et Le Beaucet (84)

Marge de progrès :

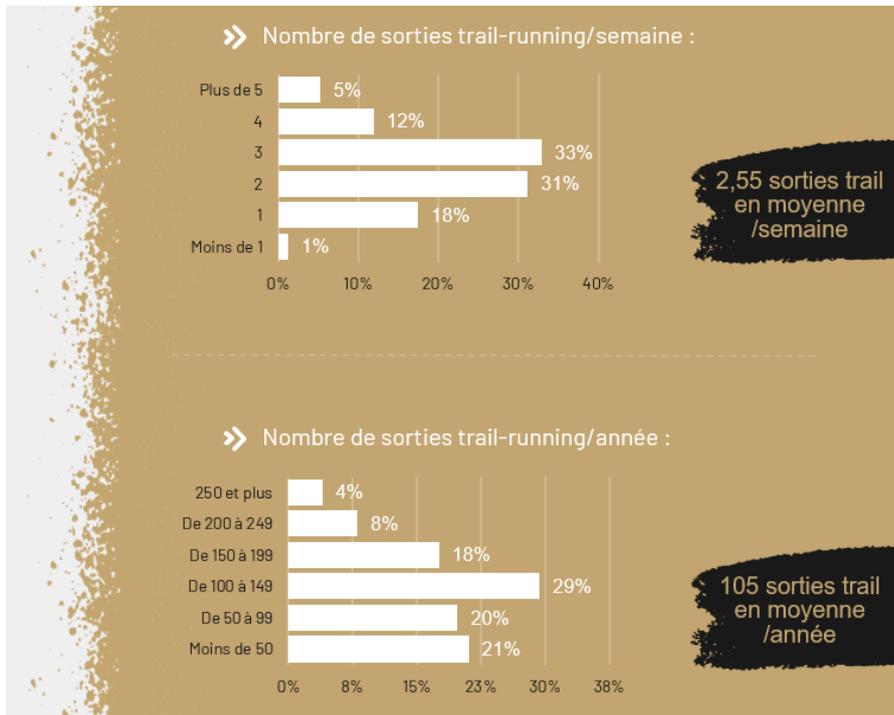
- Bonifier la qualification de l'offre existante.
- Solliciter d'autres territoires pour poursuivre la démarche de développement maîtrisé de l'offre trail, via la création d'autres itinéraires trail permanents et leur labélisation.



Le profil type des traileurs

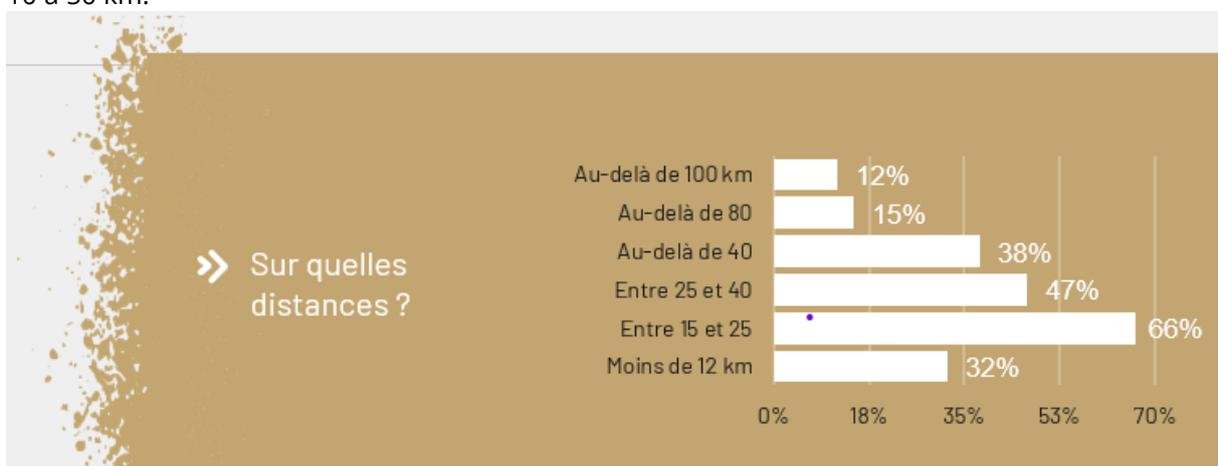
Selon une enquête réalisée en 2023 sur les pratiquantes et pratiquants de trail-running auprès d'un panel de 3 430 traileuses et traileurs :

- 2,5 sorties trail-running par semaine en moyenne
- 7 courses en moyenne proche de son domicile et 1,8 courses en moyenne nécessitant un hébergement touristique.



Source : TRACES TPI : Enquête 2023 sur les pratiquantes et pratiquants de trail-running auprès D'un panel de 3 430 traileuses et traileurs

Le trail est une pratique fortement liée à la compétition. Les pratiquantes et pratiquants ont justement des objectifs d'entraînement qui les amènent à s'entraîner très régulièrement, y compris au cours d'un séjour touristique. En compétition, la distance moyenne la plus fréquentée est « 20 km » puis « 25-40 km ». L'offre d'une destination Trail doit cependant proposer des distances de 10 à 50 km.

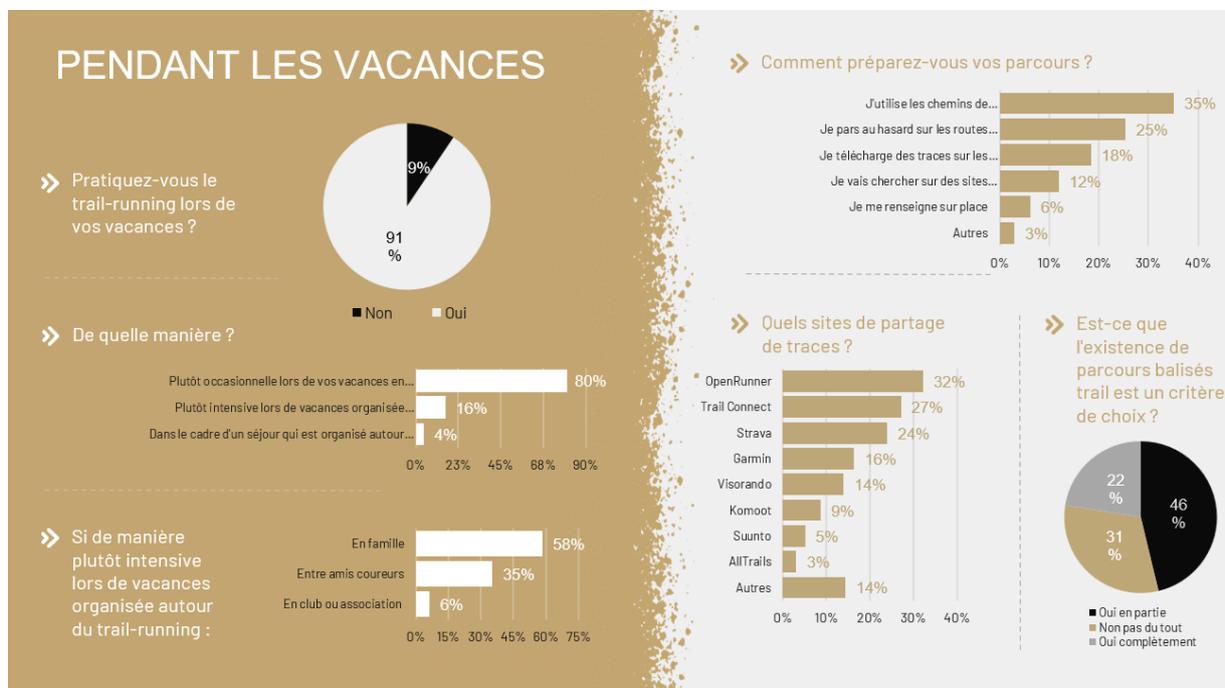


Source : TRACES TPI : Enquête 2023 sur les pratiquantes et pratiquants de trail-running auprès D'un panel de 3 430 traileuses et traileurs

Marge de progrès :

- Permettre aux pratiquantes et pratiquants d'adapter sa distance en cumulant plusieurs itinéraires afin de satisfaire également les ultra-traileurs.
- Proposer des boucles qui permettent à des pratiquantes et pratiquants de niveaux disparates, de commencer ensemble, se séparer, puis se retrouver sur la fin de parcours.
- Compléter l'offre de Parcours Permanent d'Orientation (PPO) et parcours de Trail Orientation.

Les traileuses et traileurs sont aussi des sportifs de nature multi-pratiques ; $\frac{3}{4}$ pratiquent notamment la randonnée. Les pratiquantes et pratiquants qui n'ont pas encore une grande connaissance des labels, se débrouillent. Et à défaut d'itinéraires balisés trail, les territoires qui proposent un réseau d'itinéraires de rando bien structuré ont un avantage.



Source : TRACES TPI : Enquête 2023 sur les pratiquantes et pratiquants de trail-running auprès D'un panel de 3 430 traileurs

Marge de progrès :

- Renforcer la qualité du balisage peinture randonnée pédestre afin de faciliter la bonne visibilité à des vitesses de déplacements supérieures sur les sections communes aux itinéraires trail (mais aussi VTT), et insérer le balises spécifiques trail uniquement aux carrefours des parcours trail (ceci à l'avantage de diminuer le risque de vandalisme de balises et l'impact paysager générer par la multiplication des balisages).
- Apporter plus de visibilité et lisibilité à l'offre d'itinéraires, via notamment les outils numériques (s'appuyer sur l'évolution des montres connectés avec traces GPS embarquées qui permettent de guider le traileur).



Qualifier l'accueil des traileurs

Sur le Parc, la capacité d'accueil existe y compris en hébergement de groupes pour des stages. Il n'est pas nécessaire d'avoir un label hébergement trail car il n'y a pas de demande spécifique. Peut-être pour l'itinérance, mais les demandes se rapprochent alors des autres pratiques de l'itinérance.

- Les organisateurs de manifestation ont en revanche besoin d'hébergeurs partenaires qui proposent des tarifs aux participants.

Les magasins de sport sont de bons relais d'information. À priori un seul magasin spécialisé à Coustellet. Sinon, des magasins généralistes sur Manosque : Décathlon, Intersport.

4 coachs trail identifiés :

- Corinne, accompagnatrice en montagne
- Guillaume Demangeon, Mistral Adventura
- Claude Lopez, coach
- Vincent Guiliani, THP

Rappel de la réglementation (source pôle ressources national Sport de Nature)

Le trail peut être encadré par des personnes titulaires d'un diplôme non spécifique à l'encadrement de la discipline, dit diplôme multi activité, tels que les DEUG (Licence 2) en Sciences et techniques des activités physiques et sportives : animateur-technicien des activités physiques pour tous, licence Éducation et motricité filière Sciences et techniques des activités physiques et sportives, BP JEPS, spécialité Activités physiques pour tous... Les conditions d'exercices et les limites d'exercices de ces diplômes sont précisées dans l'annexe II-1 (Art. A212-1 c. sport).

8 clubs ou associations identifiés :

- Club FFA, Entente Provençale Manosque Athétisme (trail de la colline de Giono)
- Association CAVAL "Centaures Athletic de la Vallée d'Aigues et du Luberon" à Pertuis
- Association Mistral Adventura, Cabrières-d'Avignon
- Association BONNIEUX Run & Bike
- Apt Athlétisme
- Athlétic Sport Cavaillon
- Association Eco Raid Forcalquier
- Association Volx en Course



Marge de progrès

- Dans une logique de mise en réseau, il faut associer les clubs à la démarche. Les écoles de trail permettent de pérenniser la pratique locale.
- Afin de développer une démarche affinitaire, privilégier des réunions / rencontres en partenariat avec des magasins spécialisés pour conforter un esprit communautaire, développer des liens public / privé.

Axe 2 : Bonifier l'offre trail.

Accompagner un développement maîtrisé de l'offre trail sur le territoire.

Action 4.1 Renforcer la qualification de l'accueil des traileurs sur le Pays de Forcalquier Montagne de Lure.

Action 4.2 Accompagner Luberon Monts-de-Vaucluse dans le développement d'une offre de circuits trail permanents.

Action 4.3 Valoriser l'offre trail de la destination (communication – promotion).

Objectifs opérationnels :

- Palier un déficit d'offre trail structurée et développer des itinéraires adaptés sur sentier.
- Formaliser une offre plutôt que subir un développement anarchique.
- Favoriser les activités outdoor sur les ailes de saison.
- Améliorer, renforcer et diversifier la qualification de l'accueil.
- S'appuyer sur les acteurs locaux pour faire vivre le réseau et optimiser les retombées.
- Favoriser une démarche affinitaire, une reconnaissance de la destination.

Articulation autres projets :

- Feuille de route des PDESI
- Schémas touristiques des intercommunalités
- Feuille de route développement filière Rando Vaucluse (piloté par VPA)
- Projet Montagne de Lure
- Projet Grand Site de Fontaine de Vaucluse
- Projet Grand Site Ogres du Luberon
- Dispositif de transition touristique

Lien avec les objectifs de la MESURE 31 du projet de CHARTE 2025-2040

MESURE 31 - Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature.

- Prévenir les nuisances et les dégradations liées à la fréquentation grandissante des espaces naturels au regard des activités de plein air et sports de nature.
- Contribuer à la création, la diversification, la structuration, l'entretien des espaces sites et itinéraires des activités de plein air et sports de nature.
- Contribuer à la promotion de l'identité et de la destination du Luberon.

Axe 2 : Bonifier l'offre trail.

Accompagner un développement maîtrisé de l'offre trail sur le territoire.

Action 4.1 Renforcer la qualification de l'accueil des traileurs sur le Pays de Forcalquier Montagne de Lure.

La mise en valeur du patrimoine sentiers et les travaux de maintenance du balisage des itinéraires de trail au départ de Forcalquier, se doivent d'être poursuivis et pérennisés. Mais en parallèle, il conviendrait d'assoir la visibilité et lisibilité de l'offre trail, puis de répondre à l'évolution des pratiques (plus de sur-mesure, plus de flexibilité, plus de mise en réseau entre touristes pratiquants et pratiquants résidents, plus de démarches affinitaires).

Contenu de l'action

- ✓ Densifier la fréquence et la qualité du balisage peinture randonnée pédestre sur les parcours de trail permanents, afin de faciliter la bonne visibilité du cheminement par le traileurs.
- ✓ Compléter l'offre d'itinéraires balisés par des boucles sur GPS qui permettent à des pratiquantes et pratiquants de niveau disparate, de commencer ensemble, se séparer, puis se retrouver sur la fin de parcours.
- ✓ Favoriser la qualité de l'accueil et de l'information des traileurs, en s'appuyant sur des outils et supports numériques performants (développement de module avec nouvelle fonction, portail dédié, flux vers réseaux sociaux, etc.).
- ✓ Fidéliser les pratiquants touristiques en développant des court-séjours, notamment sur les ailes de saisons (hébergement/restauration/activités).
- ✓ Prospector de nouveaux marchés / clients émergents et organiser des accueils presses ciblés.
- ✓ Organiser des journées d'information auprès des hébergeurs et prescripteurs touristiques.
- ✓ Développer les échanges entre acteurs du territoire pour construire des projets collectifs et renforcer la coordination et la coopération à l'échelle du Pays.
- ✓ Pérenniser la pratique locale ; accompagner la création d'une école trail sur Forcalquier, accompagner l'évènement Trail de Haute Provence (THP)...



Maître d'ouvrage - CCPFML / OTI
Assistant à Maître d'ouvrage
Maître d'œuvre - CCPFML / OTI
Partenaires techniques - Département Alpes-de-Haute-Provence - Communes - AD04 - Parc naturel régional du Luberon - ONF - Club et référents locaux - Autres
Coût prévisionnel : 40 000 € (30 000 € + 10 000 € / 40 jours ETP sur 3 ans) <ul style="list-style-type: none"> • 3 500 € densification du balisage • 2 000 € création itinéraire sur GPS • 5 000 € développement outils et supports numériques • 5 000 € accueil presse • 2 500 € accompagnement école trail • 12 000 € accompagnement THP • Fonctionnement : 10 jours ETP (année N) pour pilotage création, mise sur le marché de séjours trail et suivi. • Fonctionnement : 10 jours ETP sur 3ans pour prospection de marchés, puis pilotage, animation accueil presse. • Fonctionnement : 10 jours ETP sur 3 ans pour pilotage, animation de journée d'information et projets collectifs. • Fonctionnement : 10 jours ETP sur 3 ans pour suivi accompagnement école trail et THP.
Éléments d'appréciation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de km d'itinéraires rebalisés et nb itinéraires GPS créés ✓ Nombre de publication dans la presse, nb de page vue sur web ✓ Nombre de référents trail et socio-pros mobilisés dans le réseau local



Axe 2 : Bonifier l'offre trail.

Accompagner un développement maîtrisé de l'offre trail sur le territoire.

Action 4.2 Accompagner Luberon Monts-de-Vaucluse dans le développement d'une offre de circuits trail permanents.

Dans le cadre du déploiement du label Univers Trail piloté par le Département de Vaucluse, et à l'échelle de la **Communauté de communes Luberon Monts-de-Vaucluse**, territoire pressenti pour la création de 8 à 10 parcours de trail permanents (balisés et sur GPS) couvrant un linéaire total de 100 à 120 km :

Contenu de l'action

- ✓ Recherche des itinéraires et recoupement terrain avec l'appui du milieu associatif local et de prestataires experts. L'enjeu est d'utiliser un maximum les chemins existants et de proposer des itinéraires variés dans leur difficulté, leur profil (réseau en pétale).
- ✓ Analyse foncière / identification des enjeux de cohabitation d'usages, de protection des milieux.
- ✓ Identification et saisie numérique des traces des parcours à jalonner en balisage permanent et des parcours à valoriser sur traces GPS. Il conviendra d'identifier au moins un parcours dédié à la marche nordique et un parcours ouvert à une pratique handisport de nature (cf. axe 4).
- ✓ Intégration au label Uni'vert Trail de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).
- ✓ Balisage des itinéraires (actualisation des poteaux du PDIPR, pose de plaquette trail complémentaires, densification du balisage pédestre peinture).
- ✓ Conception et pose de panneaux accueil aux principaux lieux de départs.
- ✓ Collecte éléments de valorisation (descriptif parcours, recommandations spécifiques, points d'intérêts et points d'eau en chemin, photos d'illustrations des parcours et teaser vidéo).
- ✓ Evaluation de la fréquentation (cf. fiche action 1.2), en plaçant un éco-compteur pour le suivi de la fréquentation d'un parcours témoin.

Les itinéraires devront s'appuyer au maximum sur le réseau de randonnée pédestre public (PDIPR).

Le Département de Vaucluse intégrera l'identifiant « activité » sur les lames directionnelles des poteaux de carrefours du PDIPR si seront concernés par les parcours de trail.

En section courante, les traileurs suivront le balisage GR ou PR. Le balisage pédestre sera densifié (en priorité sur les sections complexes) pour donner une meilleure lecture aux traileurs qui pratiquent à une vitesse supérieure aux randonneurs.

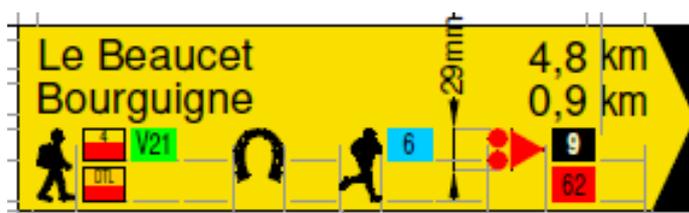


Illustration Charte signalétique du Département de Vaucluse

Il est convenu que le maître d'ouvrage de ce projet trail (LMV) s'engagera dans le suivi et l'entretien du balisage de parcours trail au départ de son territoire de compétence.

Il est entendu également que tout au long de la conduite du projet, il conviendra d'associer au projet (comité de pilotage) au moins un représentant de club de trail, un représentant de la direction des sports du Département, représentant de club de marche nordique, un guide professionnel de l'accompagnement trail, un socio-pro (magasin ou hébergeur), un organisateur d'une épreuve trail locale, un gestionnaire d'espace naturel (PNRL), un gestionnaire des forêts communales (ONF Luberon).

Pour le volet valorisation de l'offre trail (panneaux, communication et promotion print et numérique), il est important de pouvoir disposer d'éléments de sensibilisation écologique et de porter à connaissance du patrimoine naturel et culturel présents le long des itinéraires trail.

<p>Maître d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - CALMV / OTI Destination Luberon
<p>Assistant à Maître d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département de Vaucluse - Parc naturel régional du Luberon
<p>Maître d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - CALMV / OTI Destination Luberon
<p>Partenaires techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département de Vaucluse - Communes - VPA - Parc naturel régional du Luberon - ONF - Club et référents locaux - Socio-pros - Autres
<p>Coût prévisionnel : 60 500 € (48 000 € + 12 500 € / 50 jours ETP sur 3 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 000 € conception itinéraires trail. • 10 000 € balisage trail et densification du balisage rando. • 10 000 € panneaux départ. • 10 000 € éléments de valorisation (descriptif parcours, recommandations spécifiques, points d'intérêts, points d'eau en chemin, photos illustrations, teaser vidéo, kakémono, posters, etc.). • 12 000 € / 3 x 4000 € sur 3 ans pour maintenance balisage et sentiers. • Fonctionnement : 30 jours ETP (année N) pour pilotage du projet, validation des parcours, animation du comité de pilotage et du réseau de référents / partenaires. • Fonctionnement : 20 jours ETP (N+1 et N+2) pour suivi renouvellement label, suivi maintenance, suivi fréquentation sur le parcours témoin, promotion et animation réseau.
<p>Éléments d'appréciation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'itinéraires trail (balisés et GPS) ✓ Nombre de publication dans la presse, nb de page vue sur web ✓ Nombre de référents trail et socio-pros mobilisés dans le réseau local ✓ Nombre de passage sur un parcours de traileurs

Axe 2 : Bonifier l'offre trail.

Accompagner un développement maîtrisé de l'offre trail sur le territoire.

Action 4.3 Valoriser l'offre trail de la destination (communication - promotion).

En complément du renforcement de la qualification de l'accueil trail sur le Pays de Forcalquier Montagne de Lure, et du développement d'une offre de circuits trail permanents sur Luberon Monts-de-Vaucluse, il est nécessaire de faire valoir l'offre dans sa globalité, de la rendre lisible et visible.

Contenu de l'action

- ✓ Intégration du trail comme activité à pratiquer sur la destination au même titre que la randonnée, le vélo, le VTT...
- ✓ Développer la bande d'images / vidéos
- ✓ Création d'outils de promotion type poster, roll up, bannière... à utiliser au cours d'événementiels et autres.
- ✓ Intégrer l'offre trail sur cheminsdesparcs.fr

Maître d'ouvrage <ul style="list-style-type: none">- AD04- VPA- Intercommunalités et OTI
Assistant à Maître d'ouvrage
Maître d'œuvre <ul style="list-style-type: none">- AD04- VPA- Intercommunalités et OTI
Partenaires techniques <ul style="list-style-type: none">- Département des Alpes de Haute-Provence, Département de Vaucluse- Communes- Parc naturel régional du Luberon- ONF- Club et référents locaux- Socio-pros- Autres
Coût prévisionnel : 25 000 € (20 000 € + 5 000 € / 20 jours ETP) <ul style="list-style-type: none">• 10 000 € création supports de valorisation dont travaux PAO (poster, roll up, bannière photos, kakémono, etc.)• 10 000 € photos illustration et vidéo• Fonctionnement : 20 jours ETP sur 3 ans pour pilotage du projet et promotion
Eléments d'appréciation : <ul style="list-style-type: none">✓ Nombre de supports de valorisation

AXE 3

Axe 3 : S'organiser autour de pôles de pleine nature

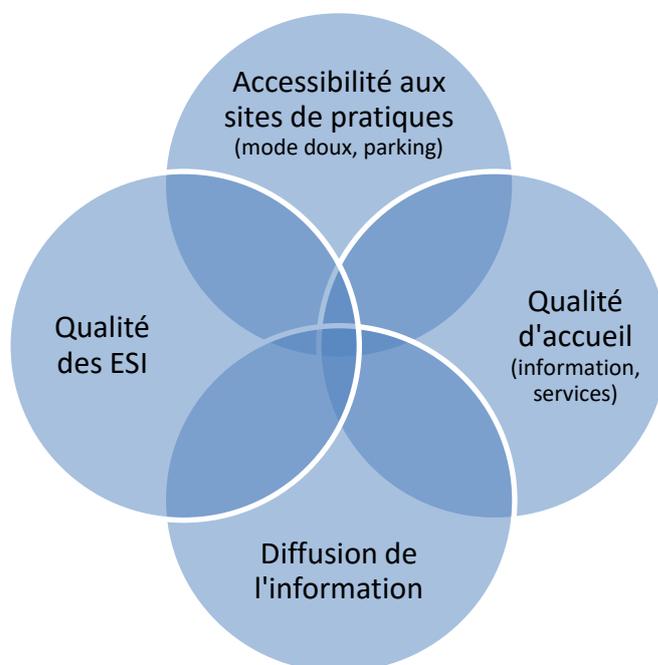




3 logiques de pôles à structurer sur la « Destination Luberon pleine nature »

La logique de pôles de pleine nature ne doit pas s'entendre à l'échelle du PNRL comme des stations concentrant des flux de pratiquants car seule la station de la Montagne de Lure pourrait alors répondre à cette organisation. Aucun autre site ou espace du PNRL n'a une capacité adaptée à cette logique de structuration. **Au contraire le principal enjeu du territoire réside dans la bonne qualification de l'accueil pour une meilleure diffusion des flux.**

Une Destination sports de nature ne peut être une seule juxtaposition de "spots" de pratique. Pour sortir d'une approche encore trop sectorielle ou souvent spécifique à une filière, il convient de croiser les enjeux de qualité des ESI, d'accessibilité aux sites de pratiques, de qualité d'accueil et de diffusion de l'information.



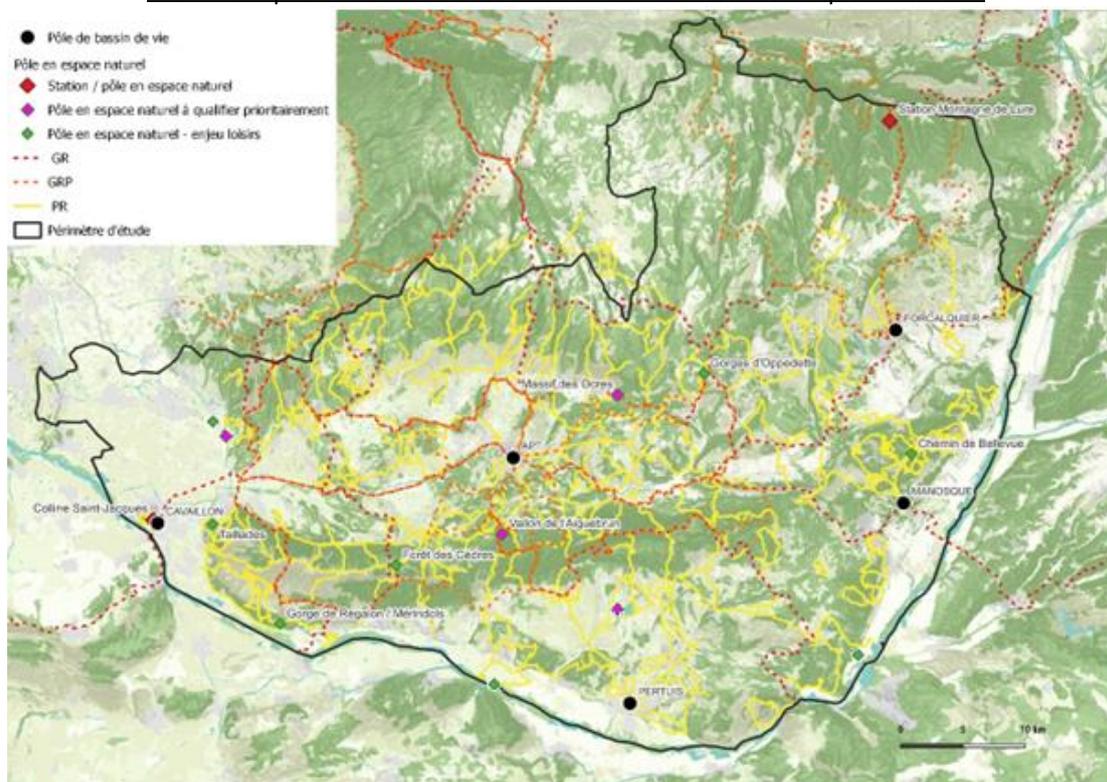
Par ailleurs, les touristes APN comme les pratiquants résidents, sont de plus en plus en attente d'activités sans voiture au cours de leur séjour, leur week-end, ce qui répond également aux ambitions du territoire dans la transition touristique et la réduction de son empreinte carbone. Ceci implique d'être attentif à l'évolution des pratiques et de faire émerger de nouvelle façon d'organiser l'offre en APN (connexions entre ESI, mobilités douces, transports en commun, covoiturage, etc.).

Ainsi, la structuration de la « Destination Luberon pleine nature » doit s'appuyer sur :

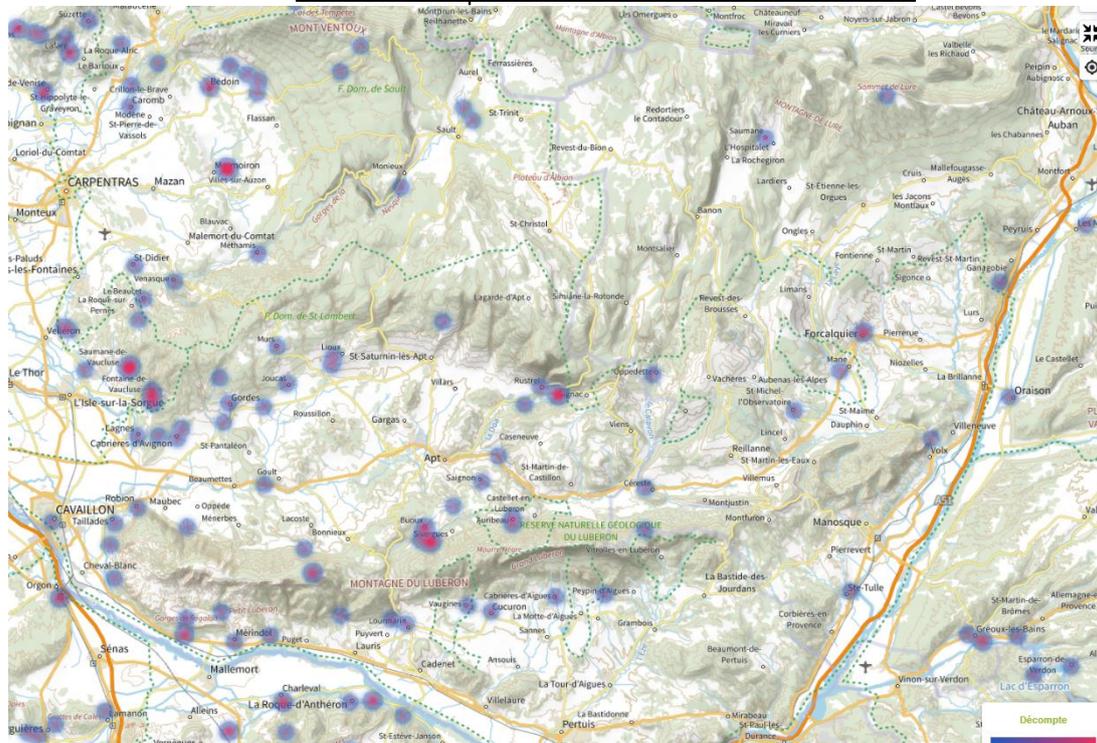
- **Des pôles de bassins de vie** articulés autour de leur office de tourisme et autres points d'information (pôle d'information), puis des sites qui concentrent des flux et des activités APN (pôle d'attractivité) ;
- **Des pôles d'accueil en espace naturel**, dont la station de pleine nature 4 saisons – La Montagne de Lure ('Le Cailloux) ;
- **Un réseau de prestataires.**

Les pôles de bassin de vie

Carte des pôles de bassins de vie et site d'accueil en espace naturel



Extrait des départements identifiés dans Outdoor Vision



>> **Les pôles d'information stratégiques**

- ❖ Les offices de tourisme de chaque bassin de vie ;
- ❖ La Maison du Parc à Apt ;
- ❖ La future maison du Grand Site des Ogres du Luberon à Apt ;
- ❖ Les "Maisons du Vélo" de Apt et Pertuis.

Sur le territoire, il n'existe aucun lieu clairement identifié comme pôle d'information dédié entièrement aux sports de nature. Les offices de tourisme et la Maison du Parc jouent ce rôle. Mais la connaissance de l'offre en activités de pleine nature reste encore trop sectorielle et territoriale ou spécifique à une filière.

>> **Les pôles d'attractivité** (qui concentrent des flux et des activités APN)

- **Le Pays d'Apt et Grand Site des Ogres du Luberon** : une offre APN à structurer et à qualifier autour de la future maison du (OTI).
 - Une maison de Grand Site qui apportera l'information précises aux pratiquantes et pratiquants des APN ;
 - Des réseaux de randonnée pédestre, vélos, voies vertes, favorables à la découverte ;
 - Des spots de VTT réputés ;
 - Un bassin de vie de Apt également pleinement concerné par la découverte des Monts-de-Vaucluse, du Petit et Grand Luberon via les 6 GRP qui partent en étoile depuis la ville d'Apt ;
 - Le vallon de l'Aiguebrun très prisé et le site d'escalade de Buoux de notoriété mondiale.
- **Forcalquier, porte de la Montagne de Lure** : une seconde polarité du bassin de vie (après la station de la montagne de Lure) à renforcer, à rendre plus lisible.
 - Une belle offre en randonnée pédestre, équestre, cyclotourisme.
 - Une grande traversée VTT et des circuits VTT labélisés espace VTT-FFC Provence Luberon Lure.
 - Une offre de parcours trail permanents labélisés Forcalquier – Lure Espace Trail.
 - Un événement sportif de masse incontournable : le THP (Trail de Haute-Provence).
- **Les Collines de Manosque** : un espace de pratique à structurer et valoriser. Charnière entre le PNR du Luberon et le PNR du Verdon, le pôle de Manosque a un rôle essentiel à jouer dans la structuration des APN et leur valorisation.
 - Un sentier de découverte PMR.
 - Une offre déclinée en randonnée pédestre, équestre, cyclotourisme.
 - Une grande traversée VTT et des circuits VTT labélisés espace VTT-FFC Provence Luberon Lure.
 - Sports d'eau (Les Vanades).
 - Escalade (Volx).



Marge de progrès :

- Renforcer la qualification de l'offre ESI, puis rendre cette offre plus lisible et plus visible.
- Renforcer la qualification de l'accueil pour une meilleure diffusion des flux.
- Valoriser le trajet en mode doux vers les sites de pratique comme un élément constitutif de l'expérience visiteur et non comme une contrainte.

Les pôles d'accueil en espace naturel

La structuration de site d'accueil (local) en espace naturel est un enjeu essentiel du territoire. Le manque de gestion des zones de stationnement, le déficit d'information, de sensibilisation, l'absence de services sur des espaces très fréquentés nuisent à l'image du territoire, à l'expérience du visiteur, à la gestion environnementale de sites protégés comme à la bonne cohabitation des pratiques.

- [La station de Lure](#) : une offre formalisée en logique de station 4 saisons.
Au cœur de la réserve de biosphère UNESCO, ancienne station de ski, la Station multi activités de Lure est un lieu qui offre un panel d'activités de pleine nature 4 saisons.
 - Un local d'accueil "Le Caillou" (bâtiment de 200m², salle hors sac 40 personnes, un espace location de matériel, toilettes) ;
 - Un gîte d'étape 12 places ;
 - Un restaurant ;
 - Des sentiers de découvertes et des itinéraires de randonnée ;
 - 4 parcours trail labélisé Espace trail, complété côté nord par les circuits de la Station Trail du Jabron ;
 - Un parcours d'initiation avec location de VTT possible au Caillou et une trace enduro de 9 km / -1000m ;
 - Une ascension cyclotourisme avec chronométrage permanent (Challenge de Lure)
 - Deux loueurs de vélos à proximité ;
 - Une offre d'activité de luge et raquettes en hiver ;
 - Un programme d'animation été & hiver ;
 - Un groupement de guide professionnels locaux de la randonnée.



Le Caillou, un site d'accueil APN.

- [Le Vallon de l'Aiguebrun](#) : un site d'accueil à structurer.
Entre Petit et Grand Luberon, le vallon de l'Aiguebrun est un lieu privilégié pour la pratique des activités de randonnée, VTT et d'escalade. Le site est un espace naturel sensible qui connaît des enjeux de gestion de l'accueil des pratiquants de l'escalade, des randonneurs, VTTistes et touristes visitant le Fort (25 000 visites).
 - Une étude de gestion des flux sur l'ensemble de la vallée est en cours afin de concilier fréquentation touristique, les usages sportifs et la préservation du milieu.

- La requalification du Château de Buoux avec accueil scolaire, ouverture aux autres publics (écomusées, jardins, chantier pierres sèches...), représente également une opportunité d'y greffer un site d'accueil multi activités de pleine nature et une découverte du massif du Luberon (parcours d'orientation, vélo, VTT, grimpe d'arbres, etc.).
- [La Colline Saint-Jacques \(Cavaillon\)](#) : une offre périurbaine, porte du Luberon, à qualifier. La proximité urbaine du site de la Colline Saint-Jacques est une opportunité de qualification d'un espace d'activités de pleine nature ou il est possible de conjuguer pratique sportive, sensibilisation et information du public.
 - Plusieurs activités sont présentes sur le site (randonnée, VTT, trail, course d'orientation, escalade, via ferrata). L'office de tourisme est le site d'accueil du pôle.
 - Un site facilement accessible, situé à proximité de la gare et de l'autoroute
 - Des magasins de cycle pouvant louer du matériel, des accompagnateurs – moniteurs identifiés pour encadrer la via ferrata, l'escalade.

La commune porte en interne via le service des sports, une analyse sur un projet de refonte du réseau de sentiers de découverte, rando, trail, vtt (maitrise foncière, flux partagés et spécifiques, aménagements et signalétiques adaptées), sur l'ensemble de la Colline Saint-Jacques.
- [Les Taillades](#) : un site d'accueil potentiel à structurer.
 - Lieu stratégique pour un départ de randonnée vers le massif du Petit Luberon.
 - Un parking structuré et des sanitaires sont proposés à proximité.
 - Pratiqué principalement par les habitants de proximité.
- ["Le triangle d'or" "Fontaine - Lagnes - Cabrières"](#), faisant partie du futur Grand Site La Fontaine de Vaucluse, est un site privilégié fort prisé à prendre en considération, en veillant à la bonne cohérence avec le projet Grand Site.
- [La forêt des Cèdres](#) : un des principaux départs de randonnée pour le massif du Petit Luberon, avec un sentier labélisé TH, et 3 sentiers de découverte. Ce site est très prisé par le grand public.
- [La Forêt de la Garrigue \(Mérindol\)](#) : un sentier de découverte labélisé TH, 2 boucles de promenades, un point de vue / observatoire sur LA Durance, un parcours sportif, un PPO.
- [Cabrières d'Aigues](#) : un lieu de départ récurrent de randonnée vers le Grand Luberon.
- [Les 7 lacs](#) (Beaumont-de-Pertuis) : un site de fort intérêt naturel qui peut capter des pratiquants rando trail (projet de mise en valeur en cours).
- [La Voie Verte](#) de bords de Durance entre Pertuis et Lauris. Un linéaire pouvant servir de support et liant entre départs de rando.
- [Les gorges d'Oppedette](#) : un site classé en Espace Naturel Sensible du département des Alpes de Haute-Provence. L'accueil PMR se fait sur une plateforme en bois du parking jusqu'au belvédère. Un site d'escalade en amont. Deux départs de rando emblématiques du territoire.
- [Les espaces de baignade surveillés](#) : L'étang de la Bonde à Cabrières d'Aigues, le plan d'eau aménagé d'Apt, le plan d'eau du Val Durance à Cadenet, et le lac des Vannades à Manosque, sont des sites de baignade recherchés par les touristes et des lieux

stratégiques pour présenter l'offre en APN sur le PNRL et sensibiliser aux enjeux environnementaux du territoire.

- [Certains points de départs des itinéraires](#) de randonnée, VTT, trail sont généralement situés en centres-bourgs à proximité des services ou en milieu naturel pour les sites de pratiques type escalade, parapente, activités nautiques ...). Ce sont des lieux où l'information sur l'offre APN du territoire et la sensibilisation aux enjeux environnementaux du territoire peuvent être assurés.
- [Les gorges de Régalon \(Cheval-Blanc\)](#): un site à mettre en "sommeil". Ce site est identifié comme un des musts touristiques du territoire en matière de découverte et de randonnée. Le site connaît une fréquentation très importante, qui n'est pas compatible avec les enjeux environnementaux (échec de reproduction aigles de Bonelli et vautour percnoptère) sur certaines périodes de l'année. L'accueil sur cet espace est donc à retravailler pour réduire l'affluence en période de reproduction.

Marge de progrès :

- Mettre en cohérence la qualité des sites naturels et la capacité d'accueil sur zone. Dépasser le simple parking équipé d'un panneau d'information.
- Travailler sur la connexion du site à un transport en commun et / ou stationnement structuré y compris accessibilité PMR, le stationnement sécurisé des vélos, etc.
- Développer la présence de sanitaire / point d'eau (accessibilité PMR)
- Avoir un socle commun d'information in-situ sur l'offre présente et alentours, et une démarche de sensibilisation systématique sur les sites (partage de l'espace, respect du milieu).



Plan d'eau de La Riaille – Apt (84)

Le réseau de prestataires

Le territoire dans son ensemble est largement impliqué dans la qualification de l'accueil des cyclistes et des randonneurs chez les hébergeurs du territoire par l'intermédiaire de la « charte accueil vélo » (63 hébergeurs) et sur le département de Vaucluse via Compagnon de Route® (en cours de déploiement).

Le territoire s'organise autour des enjeux liés à la transition écologique, en définissant conjointement une démarche pour faire face au réchauffement climatique.

Les OTI ont un rôle essentiel dans le développement et la commercialisation de l'offre de services, de prestations et dans la diffusion de l'information.

Les hébergeurs et autres prestataires du territoire, comme les magasins de sports ont également un rôle essentiel dans le développement de l'offre de services dédiés aux pratiquantes et pratiquants des APN, et dans la diffusion de l'information.

À titre d'exemples :

- Coustellet – spécialisé dans le trail
- Lourmarin : escalade
- Les magasins de cycles labelisés « Accueil vélo »
 - Apt : La Pédalerie, Station bee's
 - Bonnieux : Rent Bike, Sun-E-bike
 - Cabrières d'Avignon : Electric Move
 - Cavaillon : Cyclix, la pédale douce, Cycling Cavaillon
 - Forcalquier : Bachelas Bike Shop
 - Gargas : Cycling Center Coquillade, Général Bike
 - Lourmarin : Station Bee's
 - Manosque : Bachelas Bike
 - Maubec : Absolut'bike Provence
 - Oppède, en roue libre
 - Pertuis : Mondovélo
 - Robion : Station Bee's, atelier vélo 84
 - Roussillon : Luberon Biking
 - Velleron : Luberon Biking
 - Villelaure : Lou Massi



Marge de progrès :

- Impliquer les prestataires dans une stratégie de « Destination Luberon pleine nature ».
- Renforcer la structuration du réseau d'acteurs sur et entre les pôles de bassin de vie.
- Collaborer au développement de services et offre de séjours APN, en partenariat avec les acteurs et prestataires du territoire.

Axe 3 : S'organiser autour de pôles de pleine nature.

Mieux accueillir pour mieux diffuser les flux.

Action 5.1 Qualifier l'accueil dans les pôles d'information APN des bassins de vie.

Action 5.2 Structurer des pôles d'accueil en espace naturel.

Pour devenir LA « Destination Luberon pleine nature » et non une juxtaposition de spots de pratique il convient de sortir d'une approche encore trop sectorielle et territoriale ou souvent spécifique à une filière, et donc de croiser les enjeux de qualité des ESI, d'accessibilité aux sites de pratiques, de qualité d'accueil et de diffusion de l'information.

Certaines actions précédemment présentées couvrent déjà en partie des objectifs opérationnels liés aux trois leviers identifiés :

- Sur les pôles de bassins de vie articulés principalement autour de leur office de tourisme (pôle d'information) *Action 4.3 / Action 6.2*, puis des sites qui concentrent des flux et des activités APN (pôle d'attractivité) *Action 1.4*
- Sur les pôles d'accueil en espace naturel *Action 1.4 / Action 4.1 / Action 4.2 / Action 6.1*.
- Sur le réseau de prestataires *Action 3.1 / Action 3.2*.

Les deux actions présentées ci-après portent elles précisément sur :

- ✓ **Le développement des services et équipements dédiés aux APN sur les pôles d'information des bassins de vie ;**
- ✓ **La structuration des pôles d'accueil en espace naturel.**

Objectifs opérationnels :

- Mettre en cohérence la qualité des sites naturels et la capacité d'accueil APN sur zone.
- Renforcer la qualification de l'offre ESI, puis rendre cette offre plus lisible et plus visible.
- Qualifier l'information et la sensibilisation données aux pratiquantes et pratiquants.
- Renforcer la qualification de l'accueil pour une meilleure diffusion des flux.
- Renforcer la structuration du réseau d'acteurs sur et entre les pôles de bassin de vie.
- Promouvoir la « Destination Luberon pleine nature ».

Articulation autres projets :

- Feuille de route des PDESI
- Schémas touristiques des intercommunalités
- Projet Montagne de Lure
- Projet Grand Site de Fontaine de Vaucluse
- Projet Grand Site Ocre du Luberon
- Dispositif de transition touristique

Lien avec les objectifs de la MESURE 31 du projet de CHARTE 2025-2040

MESURE 31 - Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature.

- ☑ Prévenir les nuisances et les dégradations liées à la fréquentation grandissante des espaces naturels au regard des activités de plein air et sports de nature.
- ☑ Contribuer à la création, la diversification, la structuration, l'entretien des espaces sites et itinéraires des activités de plein air et sports de nature.
- ☑ Contribuer à la promotion de l'identité et de la destination du Luberon.

Axe 3 : S'organiser autour de pôles de pleine nature

Mieux accueillir pour mieux diffuser les flux.

Action 5.1 Qualifier l'accueil dans les pôles d'information APN des bassins de vie.

La structuration de la « Destination Luberon pleine nature » doit s'appuyer sur des pôles de bassins de vie articulés autour de leur office de tourisme et antennes pour accueillir, informer puis diffuser au mieux les flux de pratiquantes et pratiquants sports de nature vers les lieux de pratique du territoire les plus adaptés.

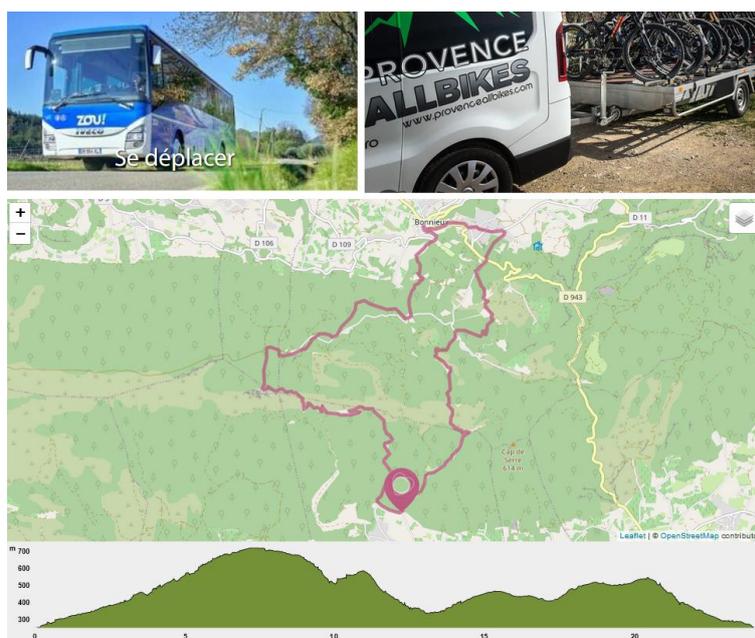
Il est ici proposé de travailler sur la qualification de l'accueil dans les pôles d'information APN des bassins de vies (services et équipements dédiés), puis de se pencher sur l'accessibilité aux sites de pratique de la Destination.

Contenu de l'action

- **Mettre en place un "socle commun" de services et équipements dédiés aux pratiquantes et pratiquants APN dans les pôles d'information des bassins de vie :**
 - Supports d'information adaptés (print, numérique) ;
 - Expos tournantes, projections temporaires (mise en valeur saisonnières de l'offre) ;
 - Stationnement vélo sécurisé / station de gonflage / borne recharge VAE / consigne bagages, etc. ;
 - Accès sanitaires / point d'eau.
- **Diffuser les usagers vers les ESI par des solutions alternatives à la voiture :**
 - Envisager "10 produits" ou ESI sans voiture à valoriser ;
 - Accompagner la réalisation de ces projets ;
 - Promouvoir les initiatives identifiées ;
 - Intégrer la démarche "Changer d'approche", de Mountain Wilderness, association nationale de protection de la Montagne.



Maître d'ouvrage - Intercommunalités et OTI
Assistant à Maître d'ouvrage - Intercommunalités et OTI
Maître d'œuvre - Intercommunalités et OTI
Partenaires techniques - Parc naturel régional du Luberon - Département de Vaucluse - Département Alpes de Haute-Provence - Communes - VPA - ADT04 - ONF - Club et Socio-pros
Coût prévisionnel : > 60 000 € (> 45 000 € + 5 000 € / 20 jours ETP) Mise en place de supports d'information / équipements APN dans les pôles information des bassins de vie : <ul style="list-style-type: none"> • Investissement : estimation à 45 000 € ttc • Fonctionnement : 5 000 € / 20 jours ETP sur 3 ans pour audit et accompagnement Définition et formalisation de produits et/ou ESI accessibles sans voiture : <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 10 000 € / 40 jours ETP pour diagnostics ciblés et accompagnement
Éléments d'appréciation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de pôles ayant qualifiés leur offre ✓ Nombre de "produits" ou ESI accessibles sans voiture



Axe 3 : S'organiser autour de pôles de pleine nature.

Mieux accueillir pour mieux diffuser les flux.

Action 5.2 Structurer des pôles d'accueil en espace naturel.

La qualification des pôles d'accueil du public en espace naturel est un enjeu majeur pour améliorer les services offerts au public, éviter les conflits d'usages liés au stationnement, sensibiliser / informer diffuser l'information. La volonté est de monter le curseur qualité sur les espaces qui font la réputation du territoire.

Les équipements attendus sur un pôle d'accueil en espace naturel

- Une offre de parking structurée et suffisante
- Des sanitaires / toilettes sèches
- Une zone signalétique - une Information harmonisée à l'échelle de la « Destination Luberon pleine nature » de l'offre APN / sensibilisation à une pratique sur espace sensible
- Des espaces de pique-nique accessibles PMR
- Des itinéraires et sites de pratique APN qualifiés (signalétique / matériaux)
- Mettre en place au minimum un dispositif de comptage de la fréquentation

Exemples de sites prioritaires identifiés :

- La montagne de Lure
- Le Vallon de l'Aiguebrun
- Grand site des Ocres (Rustrel, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt)
- La forêt des Cèdres
- La Colline Saint-Jacques
- Les Taillades
- ...

Contenu de l'action

✓ **Etude de structuration de site**

Elaborer un projet d'aménagement dans un site sensible et touristique nécessite une réflexion structurée, complète, mêlant de ce fait plusieurs compétences, dépendantes les unes aux autres :

- Recueil de données, visite de terrain, concertation
- Diagnostic réglementaire et environnemental (compilation données existantes auprès des partenaires)
- Plan d'aménagement (approche fonctionnelle, paysagère, foncière, financière)
- Approfondissement du scénario retenu (détail de l'aménagement, chiffrage, planning technique et administratif, etc.).

✓ **Etudes d'impact et démarches administratives**

A partir du document cadre réalisé par site à traiter, différentes procédures à mettre en œuvre seront à réaliser (Étude d'impact, Loi sur l'Eau, permis d'aménager, etc.).

✓ **Accompagner la mise en œuvre des pôles d'accueil en espace naturel**

Chaque partenaire doit apporter son expertise pour permettre aux intercommunalités / communes de réaliser l'aménagement le plus qualitatif possible.

<p>Maître d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intercommunalités et OTI - Communes - Département de Vaucluse - Département Alpes de Haute-Provence - ONF
<p>Assistant à Maître d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intercommunalités et OTI - Communes
<p>Maître d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intercommunalités et OTI - Communes - Département de Vaucluse - Département Alpes de Haute-Provence - ONF
<p>Partenaires techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Luberon - Département de Vaucluse - Département Alpes de Haute-Provence - Communes - ONF
<p>Coût prévisionnel : non déterminé (? + 5 000 € / 20 jours ETP sur 3 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de structuration : 15 000 € ttc / par site • Etude d'impacts : non déterminé / variable suivant les cas • Investissement : non déterminé / besoin de chiffrages complémentaires • Fonctionnement : 5 000 € / 20 ETP / par site pour pilotage et concertation
<p>Éléments d'appréciation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de site structurer ✓ Retour satisfaction des usagers



Ancienne colonie du Moulin Clos – Buoux (84)

AXE 4

Axe 4 : Valoriser une offre handisport nature





Une offre en activité de pleine nature réduite

En France, 12 000 000 de personnes sont en situation de handicap. La notion de développement maîtrisé des sports de nature passe également par une meilleure prise en compte de l'accessibilité aux activités de pleine nature par les personnes en situation de handicap. Sur le territoire du PNRL, malgré les efforts consentis sur la structuration de l'offre handisport nature par les collectivités, fédérations et associations, celle-ci reste encore réduite et pas assez lisible.

Le milieu naturel doit être envisagé de façon différente à la logique d'accessibilité au quotidien afin d'intégrer les enjeux environnementaux, les contraintes inévitables à une activité en milieu sportive en milieu naturel. L'enjeu est de s'adapter au milieu naturel pour le parcourir, sans ne le dénaturer ni nécessairement l'aménager et d'identifier les lieux de pratique et leurs contraintes, ce qui permettra aux personnes en situation de handicap de planifier / organiser leur sortie.

Une offre en activité de pleine nature réduite sur le territoire du Parc si l'on s'arrête à la seule notion d'équipements labellisés tourisme et handicap.

4 sentiers labellisés et/ou en attente de renouvellement de labélisation Tourisme Handicap (source ADT)

1. Chemin des Cèdres du Petit Luberon (labellisé TH) :
 - Equipement haut de gamme, permettant un accueil des 4 handicaps
2. Le sentier de la garrigue à Mérindol (labellisé TH) :
 - Chemin PMR jusqu'au belvédère de la Durance
3. Belvédère des Gorges d'Oppedette (en attente de renouvellement de labélisation) :
 - Ne permet pas une balade, mais une simple immersion panoramique depuis le belvédère aisément accessible.
4. Chemins de Bellevue à Manosque (en attente de renouvellement de labélisation),
 - Le chemin de Bellevue, qui n'a plus le label tourisme et handicap, mais reste pratiqué.

Les Voies Vertes du Calavon et de La Durance des pourraient également avoir des sections labellisées Tourisme et Handicaps. Des démarches sont en cours par le département de Vaucluse.

D'autres sites non labellisés sont également pratiqués sur les Alpes de Haute Provence. On peut citer :

- Le parcours sportif lac des Vannades
- Site d'escalade de Volx

Par ailleurs, des itinéraires dits "de délestage", structurés notamment autour des travaux sur les Atlas de Biodiversité Communales (ABC), peuvent représenter une offre d'itinéraires handisport et rando santé.



Marge de progrès :

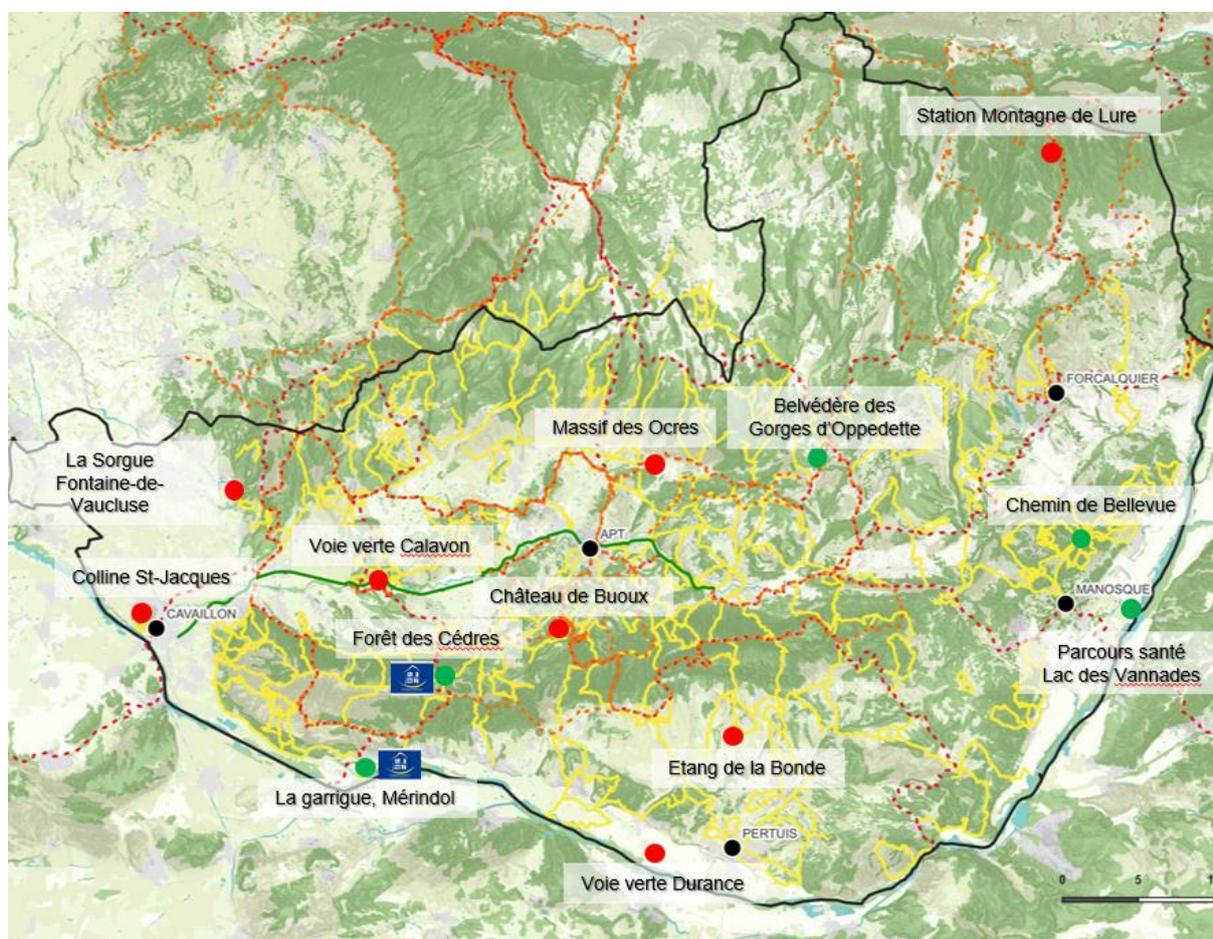
- Développer l'offre en espaces naturels, accessible aux personnes en situation de handicap
- Qualifier les équipements / services sur les sites existants

Offre actuelle : ●

- Chemin des Cèdres du Petit Luberon 
- La garrigue, Mérindol 
- Belvédère des Gorges d'Oppedette
- Chemins de Bellevue, Manosque
- Lac des Vannades

Sites à enjeu : ●

- Station Montagne de Lure
- Voies vertes Calavon & Durance
- Etang de La Bonde
- Grand Site des Ocres
- Grand Site de FdV
- Château de Buoux
- Colline St-Jacques
- Etang de La Bonde
- Etc.....



Une offre en hébergements labélisés label tourisme handicaps très faible (source ADT) et insuffisante pour développer des produits touristiques.

Apt	First Inn	Hôtel**	60 ch	
Forcalquier	Charembreau	Hôtel et Hôtel Résidence***,	25 ch, 60 personnes	Déficience motrice, mentale, auditive
Dauphin	Gîte de charme en Provence	Gîte de charme	19 personnes	Déficience motrice
Montfuron	Ecogîtes La Grange	Gîte 2 épis	3 x 6 personnes	Déficience motrice, dont 1 écogîte déficience auditive
Revest-des-Brousses	Gîte Provence Luberon	3 clés	12 personnes	Déficience motrice
Simiane-la-Rotonde	Gîte Le Petit Chavon	2 épis	4 personnes	Déficience motrice, mentale, auditive, visuelle

Marge de progrès :

- Sensibiliser les hébergeurs au label Tourisme et Handicaps
- Développer l'information auprès de prestataires qui pour certains ont déjà les structures adaptées pour être labélisé Tourisme et Handicaps
- Valoriser des produits APN + hébergements adaptés
- S'appuyer sur les compétences de la Fédération Handisport, la capacité de mises en réseau des CDOS, l'appui technique Rando Santé auprès des associations de la FFRP...

Un label trop restrictif pour les sports de nature

Afin de limiter l'impact sur l'environnement et rendre le projet facilement applicable par les territoires, les maitres d'ouvrage et gestionnaires souhaitent limiter le besoin d'aménagements spécifiques sur les parcours. Les critères d'accessibilité restent naturellement essentiels, mais dans un cadre qui tient compte des « contraintes » intrinsèques d'une pratique sportive en espace naturel et non en gymnase.



Marge de progrès :

- Définir un cahier des charges permettant d'identifier les parcours VTT, rando, Trail accessibles, les sites de visibles accessibles sous certaines conditions
- Promouvoir des sites de pratiques accessibles

Axe 4 : Valoriser une offre handisport nature.

Faire tomber les freins à l'accessibilité en espace naturel.

Action 6.1 Dépasser les contraintes équipements et aménagements lourds.

Action 6.2 Promouvoir et commercialiser l'offre handisport nature.

Objectifs opérationnels :

- Développer l'accessibilité aux espaces naturels
- Qualifier les équipements / services sur les sites existants.
- Former les acteurs du tourisme et des activités de pleine nature à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Sensibiliser les hébergeurs au label Tourisme et Handicaps et développer des produits touristiques
- Valoriser une offre handisport de nature sur le territoire afin de devenir une destination « sport pour tous »
- Promouvoir des sites de pratiques accessibles
- Accompagner un évènementiel handisport de nature

Articulation autres projets :

- Feuille de route des PDESI
- Schémas touristiques des intercommunalités
- Projet Montagne de Lure
- Projet Grand Site de Fontaine de Vaucluse
- Projet Grand Site Ocres du Luberon
- Dispositif de transition touristique

Lien avec les objectifs de la MESURE 31 du projet de CHARTE 2025-2040

MESURE 31 - Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature.

- Prévenir les nuisances et les dégradations liées à la fréquentation grandissante des espaces naturels au regard des activités de plein air et sports de nature.
- Contribuer à la création, la diversification, la structuration, l'entretien des espaces sites et itinéraires des activités de plein air et sports de nature.
- Contribuer à la promotion de l'identité et de la destination du Luberon.

Axe 4 : Valoriser une offre handisport nature.

Faire tomber les freins à l'accessibilité en espace naturel.

Action 6.1 Dépasser les contraintes équipements et aménagements lourds.

L'un des premiers enjeux est d'identifier des espaces naturels adaptés ou à adapter à une qualification de l'accueil des personnes en situation de handicap. Ces sites peuvent être des points de vue, des lieux de pique-nique agréables, des espaces de promenade sur chemin qui feront l'objet d'un audit afin d'envisager les conditions d'accès au site de pratique, les handicaps concernés, les équipements / travaux à mettre en œuvre.

Dans une logique d'accessibilité au plus grand nombre, le référentiel de base reste celui de tourisme et handicap concernant les itinéraires de promenade et de randonnée. L'enjeu n'est pas nécessairement l'obtention systématique du label ou une labellisation quatre handicaps.

A titre d'exemple, l'ENS de Étang Salé de Courthézon dans le Vaucluse, n'est labellisé que pour deux familles de handicap et nécessite un accompagnement pour les personnes en fauteuil (pente trop importante).

Des sites comme la voie verte de Calavon, l'Etang de La Bonde, le Grand Site des Ogres, le château de Buoux, Mérindol, chemin entre garrigue et Durance, les zones forestières sont à traiter prioritairement. Le développement des pôles d'accueil de pleine nature (axe 3) présente également des opportunités pour associer à ces lieux stratégiques une offre de loisirs adaptée.

Le département de Vaucluse a comme objectif de labeliser Tourisme et handicaps les voies vertes. Accompagner cette initiative sur la voie verte de Calavon

- Pré-identification des sections adaptées à une pratique sécurisée par les acteurs locaux
- Audit du site par la référente VPA Tourisme et handicap / associations
- Recommandations en matière d'aménagement qui peuvent être des interventions légères mais indispensables concernant le stationnement, les services à proposer, la signalisation, des reprises de seuil de trottoir, la gestion des barrières / chicanes, le traitement des traversées de routes, les équipements de repos / table pique-nique ...
- Communication auprès des publics cibles
Animation / accueil dédié par Vélo Loisir Luberon

Le territoire doit également se positionner dans une logique de développement de la pratique handisport de nature, c'est-à-dire une pratique sportive et non contemplative. L'offre VTT, trail ou randonnée est donc à relire pour identifier les parcours qui se prêteraient à une valorisation Handisport de nature.

Contenu de l'action

- ✓ **Identification** par le PNRL, VPA / AD04, les territoires et leurs offices de tourisme, l'ONF, les associations locales et comités handisports / sports adaptés ... de sites qui semblent particulièrement adaptés.
- ✓ **Définir un cahier des charges (ou partager ceux existants) sur la notion de cotation de difficulté des parcours (en particulier rando / FVTT)**
Afin de valoriser l'accessibilité au milieu naturel ou développer des parcours handisports de nature, il est nécessaire de recueillir sur le terrain, des informations qui permettront

aux personnes en situation de handicap, d'identifier l'accessibilité d'un parcours en fonction de leur handicap, de leur matériel et de leur condition physique, de leurs envies.

Les principaux critères sont :

- La longueur
- Le dénivelé
- la largeur de la bande de roulement sur le parcours
- Identification / localisation des difficultés
- la hauteur et fréquence des obstacles
- la pose de pied / mode de progression

La fédération française handisport de nature collabore avec "On Piste" du groupe Rossignol pour recenser auprès de collectivités des itinéraires adaptés aux pratiques de trail, VTT, marche nordique et/ou ski de randonnée. Celles labellisées « Respect » s'impliquent sur l'écoresponsabilité et sur l'accessibilité. Elles ouvrent ainsi les portes aux handisportifs. Une méthodologie de certification a été élaborée dans ce cadre afin de recenser et fournir des informations techniques au public handi.

L'application "On Piste", en partenariat avec la FFH, pourra faire apparaître cette offre HANDI'SPOT sans que les territoires adhérents et payent un abonnement ON PISTE. Les territoires adhérent bénéficient d'un accompagnement et d'actions de promotion / communication.

L'enjeu est de formaliser un partenariat avec la fédération handisport de nature pour développer une offre de 6 à 10 parcours à l'échelle du PNR du Luberon.

Des formations peuvent permettre aux acteurs locaux en charge des sports de nature et de la pleine nature d'identifier au sein de leur offre, les parcours les plus adaptés. Ces temps d'échange doivent permettre de prendre en compte toutes les formes de handicaps, sensibiliser les acteurs à la prise en compte des personnes en situation de handicap, et bien s'approprier la grille d'analyse de terrain.

- Intervention de la fédération Handisport de nature
- Identification d'un collectif d'acteurs référents, formés, pouvant accompagner les territoires dans la mise en œuvre des recommandations et aménagements potentiels

✓ **Repérage des sites et descriptif des contraintes d'accès**

A partir des critères comme le stationnement, les services offerts au parking et le long de l'itinéraire, le confort d'usage, évaluation de la sécurité du site, identification / description des passages difficiles,

- Relevé de terrain, repérage photo
- Rédaction de pas à pas adapté aux personnes en situation de handicap
- Localisation précise des zones à traiter, chiffrage des interventions

Cette prestation peut être réalisée par les référents locaux formés à l'audit de site ou par une prestation externalisée.

✓ **Recommandations d'aménagement et d'équipements à mettre en œuvre** en complément des itinéraires

L'ensemble de la chaîne de services est attendu du lieu de stationnement, au lieu d'accueil, ou le long du parcours.

- Places de stationnement identifiées
- Sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite
- Aire de repos accessibles
- Vestiaire / salle hors sac accessible

La mise en place d'équipements au départ et sur les parcours labellisés sera un complément nécessaire pour qualifier l'accueil des personnes en situation de handicap. A minima, une offre de services à proximité immédiate est à identifier.

Exemple : Le manque de toilettes sèches au départ des chemins déjà aménagés comme la forêt des Cèdres a été identifié comme un frein à la pratique de personnes en situation de handicap, en excursion à la demi-journée ou à la journée.

Les itinéraires à développer pourront s'appuyer sur des sites aux équipements / services déjà aménagés. La Montagne de Lure par exemple accueille régulièrement des événements ou groupes sportifs en fauteuil tout terrain, les offices de tourisme ...

Pour autant, il est recommandé sur les pôles d'accueil de pleine nature (cf. axe 3) d'aménager des sanitaires accessibles aux personnes en situation de handicap.

- Les aires de repos accessibles aux fauteuils, les bancs seront des équipements à densifier sur les parcours identifiés. Un volet pédagogique peut également venir compléter les parcours.

✓ **Accompagnement des porteurs de projet** dans la mise en œuvre (recherche de subvention, suivi technique).

Les intercommunalités gestionnaires du réseau de chemin auront à mettre en œuvre les recommandations d'aménagement sur les itinéraires retenus (entretien de chemins, équipements de sécurité ou d'accueil).

Le collectif d'acteurs référents handisport de nature de la « Destination Luberon pleine nature » ainsi que les associations spécialisées, pourront tester les parcours et accompagner techniquement les gestionnaires d'itinéraires, dans la mise en œuvre des équipements / aménagements.

<p>Maître d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intercommunalités et OTI - Communes - ONF
<p>Assistant à Maître d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - VPA - ADT04 - ONF
<p>Maître d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - VPA - ADT04 - Département de Vaucluse - Département Alpes de Haute-Provence - Parc naturel régional du Luberon - ONF
<p>Partenaires techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Luberon - Département de Vaucluse - Département Alpes de Haute-Provence - Intercommunalités et OTI - Communes - ONF - Prestataires, associations
<p>Coût prévisionnel : 42 500 € (25 000 € + 17 500 € / 70 jours ETP)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 000 € pour diagnostic et APD de 10 sites ou itinéraires • 5 000 € Formation (frais divers/intervenant). • Fonctionnement : 5 000 € / 20 jours ETP (année N) pour définir le cahier des charges commun et identifier les sites potentiels. • Fonctionnement : 12 500 € / 50 jours ETP (5 jours ETP par site ou itinéraires) pour accompagner les porteurs de projet.
<p>Éléments d'appréciation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'acteurs formés ✓ Mobilisation des associations et fédérations partenaires, structures d'accompagnement pour personnes en situation de handicap ✓ 6 à 10 offres d'accès à la pleine nature ✓ 6 à 10 parcours reconnus et promus handisports de nature



Axe 4 : Valoriser une offre handisport nature.

Faire tomber les freins à l'accessibilité en espace naturel.

Action 6.2 Promouvoir et commercialiser l'offre handisport nature.

Le manque d'information est un frein à l'accessibilité des espaces naturels. Les personnes en situation de handicaps ont besoin d'anticiper leur journée, d'identifier l'accessibilité d'un parcours en fonction de leur handicap, de leur matériel et de leur condition physique, de leurs envies.

- **Des offices de tourisme labélisés Tourisme et Handicaps handicap** (cf. axe 3).
Les offices de tourisme doivent pleinement jouer la fonction d'accueil, d'offre des services, de conseil par un personnel formé aux demandes des personnes en situation de handicaps, d'outils de communication adaptés. Pour ce faire, la labellisation Tourisme et handicap est un préalable indispensable.
➔ Cette action est en cours sur le département de Vaucluse. VPA travaille à une labélisation de l'ensemble des offices de tourisme du territoire. L'office de tourisme de Manosque dispose également du label.

- **Diffuser l'information de manière lisible et accessible**

Les outils de communication à envisager doivent permettre de comprendre et se projeter dans l'activité ou le parcours envisagé.

- Elaborer un document de présentation des sites accessibles de la « Destination Luberon pleine nature » ;
- Réaliser un teaser vidéo pour promouvoir l'offre ;
- Intégrer l'offre dans les sites de promotion comme Chemin du Parc, Provence Guide, Rando 04, et sites web des offices de tourisme ;
- Faire une information ciblée auprès des associations et comités de la Région, pour que l'information soit relayée dans les forums et sites spécialisés ;
- Valoriser l'offre sur la plateforme OnPiste du label HandiSpot.

- **Commercialiser des séjours pleine nature auprès de personnes en situation de handicap**

La « Destination Luberon pleine nature » doit devenir un site privilégié pour les personnes en situation de handicap pour découvrir un environnement préservé. Le VTT est également une filière d'excellence sur le territoire. Cette activité peut séduire des pratiquantes et pratiquants du FTT dans le cadre de séjours dédiés autour d'un hébergement adapté et d'itinéraires, sites identifiés.

La commercialisation d'un séjour passe par une relance de la démarche d'adhésion des hébergeurs au label "Tourisme et Handicaps" car l'offre d'hébergements adaptés, est globalement trop peu développée pour s'engager dans une démarche de commercialisation à l'échelle de la destination.

- Relancer la démarche d'adhésion des hébergeurs au label « Tourisme et Handicaps ».
- Le CDPAL Fontaine de Vaucluse, prochainement rénové, pourrait prendre un positionnement sur l'accueil de séjours handisports de nature autour du Kayak, du FVTT.

- **Accompagner un événementiel permettant de s'approprier un lieu.**

L'organisation d'une manifestation sportive est une façon de communiquer sur la dynamique d'accueil de la destination pour les personnes en situation de handicap.

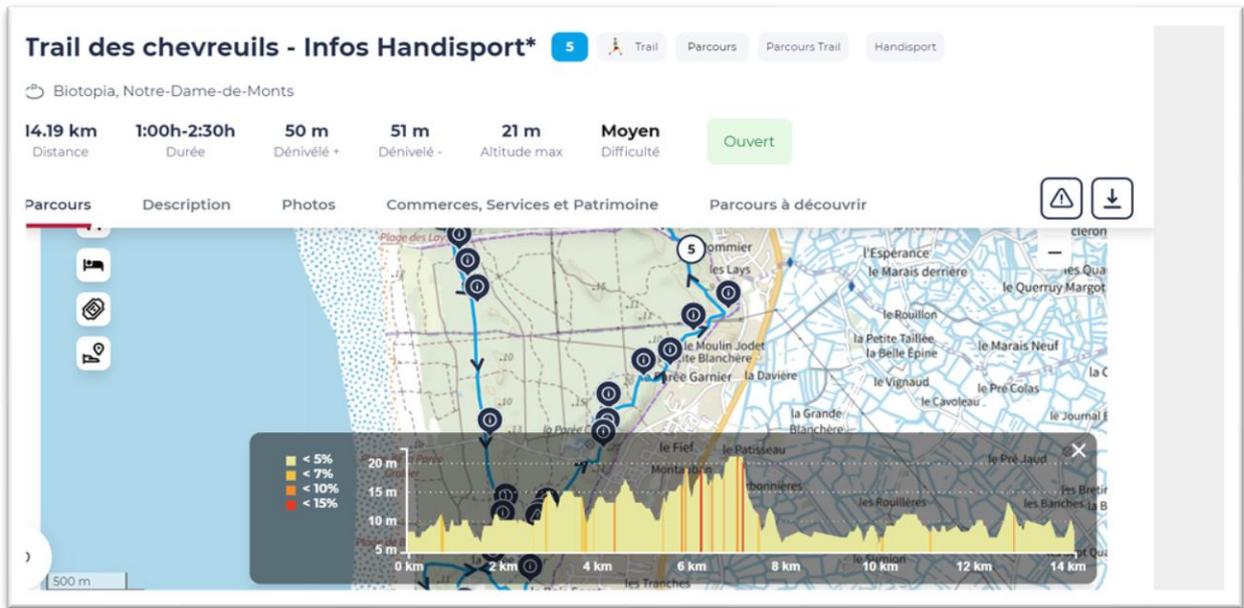
L'événementiel peut également être un élément déclencheur d'une réflexion plus globale sur la stratégie d'accueil des personnes en situation de handicap sur un site de pratique d'activités de pleine nature.

L'objectif serait « d'investir un lieu » afin de proposer des activités aux personnes en situation de handicap et profiter de la manifestation pour aménager / valoriser les espaces d'accueil, les parcours, l'information.

- Recherche d'un organisateur pour une manifestation handisport de nature
- Accompagnement à l'organisation de l'évènement ;
- Réalisation des équipements/aménagements temporaires, identification des équipements/aménagements à pérenniser ;
- Accompagnement aux actions de promotion / communication, commercialisation de séjours.

Maître d'ouvrage <ul style="list-style-type: none"> - VPA, ADT04 - Intercommunalités et OTI
Assistant à Maître d'ouvrage
Maître d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> - VPA, ADT04 - Intercommunalités et OTI - Parc naturel régional du Luberon - Fédérations, comités, associations
Partenaires techniques <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Luberon - VPA, ADT04 - Département Alpes de Haute-Provence, Département de Vaucluse - Intercommunalités et OTI - Fédérations, comités, associations - ONF
Coût prévisionnel : 32 300 € (23 300 € + 9 000 € / 36 jours ETP) <ul style="list-style-type: none"> • 15 000 € teaser et pour prises de vue, travaux PAO et publication (print et numérique) • 5 000 € pour équipement et aménagements sur événementiel • 1 800 € pour intégration de 10 parcours dans "On Piste" • 1 500 € Licence annuelle d'hébergement On Piste – HandiSpot pour 3 ans (3 x 500 € /an) • Fonctionnement : 4 000 € / 16 jours ETP pour pilotage et rédaction contenu rédactionnel • Fonctionnement : 5 000 € / 20 jours ETP pour accompagnement événementiel
Éléments d'appréciation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'offices de tourisme et hébergements labellisés Tourisme et handicap ✓ Mobilisation des associations et fédérations partenaires, structures d'accompagnement pour personnes en situation de handicap ✓ Diffusion / promotion de l'offre à l'échelle de la « Destination Luberon pleine nature » ✓ Accompagnement d'un événementiel ✓ Retour usagers

Exemple de parcours valorisé sur On Piste / Handisport



AXE 5

Axe 5 : Coordonner et animer la « Destination Luberon pleine nature »



Axe 5 : Cordonner et animer la « Destination Luberon pleine nature ».

Impulser et assurer la stabilité de la stratégie.

Action 7.1 Mettre en place une gouvernance efficace et agile.

« La gouvernance est un processus de coordination d'acteurs pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie ainsi aux dynamiques multi-acteurs et multiformes qui assurent notamment la stabilité d'un projet ».

La gouvernance fait référence à l'idée de « **bien gouverner** », aux notions de « responsabilité », de « transparence », de « participation » et d'une dimension « éthique » également.

Le terme de « gouvernance » recouvre à la fois :

- des modalités **de composition et d'organisation des instances** (composition du comité de direction, conseil d'administration, ...)
- des modalités **de fonctionnement, de pilotage et d'animation** (qui fait quoi et comment ?) et également les fréquence des réunions pour optimiser l'organisation et la mobilisation des acteurs.

Une gouvernance efficace implique **l'alliance du technique et du politique**. Chacun devant « prendre sa place, toute sa place mais rien que sa place ».

Il convient ici de souligner qu'au cours de l'étude il nous a été souvent rappeler la nécessité d'accompagnements humains, d'ingénierie, indispensables pour faire décoller ou avancer les projets structurants...

Contenu de l'action :

- ✓ Mettre en place sur le territoire de la « Destination Luberon pleine nature », une gouvernance alliant les élus qui décident de la stratégie, et les techniciens qui mettent en œuvre le plan d'action qui en découle ;
- ✓ Partager et affirmer un positionnement clair au vu de la stratégie « Destination Luberon pleine nature » ;
- ✓ Recruter un chargé de mission qui pilote et coordonne les actions et les structures parties prenantes : OT, professionnels, associations, etc. ;
- ✓ Trouver une forme de contractualisation entre les parties prenantes, la plus souple possible (convention ? entente ?) soit en s'appuyant sur une structure existante, soit en n'en créant une. Ceci afin d'avoir une existence légale et reconnue, et de pouvoir notamment bénéficier de diverses subventions et fonds financiers existants ;
- ✓ Mettre en place une veille sur les ressources financières (subvention / appel à projet, mécénat) ;
- ✓ Coorganiser des rencontres, partages d'expériences, actions de sensibilisation, formation, des pro sur des thématiques pleine nature pour professionnaliser et créer du réseau et du lien entre les acteurs ;
- ✓ Coorganiser un forum pleine nature en Luberon avec tous les partenaires pour faire le bilan des actions réaliser, mobiliser et impliquer autour de l'évolution de la stratégie.

<p>Maître d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intercommunalités et OTI - VPA - ADT04 - Parc naturel régional du Luberon - ?? (mixte)
<p>Assistant à Maître d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intercommunalités et OTI - VPA - ADT04 - Parc naturel régional du Luberon
<p>Maître d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intercommunalités et OTI - VPA, ADT04 - Parc naturel régional du Luberon - ??
<p>Partenaires techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intercommunalités et OTI - Communes - VPA, ADT04 - Parc naturel régional du Luberon - Département de Vaucluse - Département Alpes de Haute-Provence - Prestataires sports nature et autres
<p>Coût prévisionnel : 32 500 € / 130 jours ETP sur 3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 32 500 € / 130 jours ETP sur 3 ans pour piloter, formaliser et animer la communauté des acteurs « outdoor », accompagner la « Destination Luberon pleine nature ».
<p>Éléments d'appréciation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'acteurs du réseau et partenaires engagés dans la démarche ✓ Nombre de produits APN valorisés, commercialisés ✓ Retour usagers et prescripteurs

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS

(coûts estimés sur une durée de 3 ans)

AXE & Action (sur 3 ans)	Coût INV. (ttc)	Coût FON. (ttc)	Nb jour ETP (250€ /u)	Coût total (ttc)	Maitres d'ouvrages potentiels							
AXE 1 - Poursuivre le dév. maîtrisé sports de nature												
Observer pour mieux agir												
Action 1.1 S'engager dans la démarche Outdoorvision	6 000 €	5 000 €	20	11 000 €	PNRL							
Action 1.2 Augmenter le parc d'éco-compteurs	16 800 €	5 000 €	20	21 800 €	PNRL	CD04	CD84	Interco - OTI		AD04	VPA	
Action 1.3 Compiler les données et produire des documents d'information à destination des élus et acteurs locaux	1 500 €	5 000 €	20	6 500 €	PNRL							
Action 1.4 Bonifier les ESI existants et contribuer à la sauvegarde du patrimoine sentier de proximité	60 000 €	10 000 €	40	70 000 €				Interco - OTI	Commune			
Sensibiliser / informer												
Action 2.1 Maîtriser les images sports de nature à destination des médias	15 000 €	7 500 €	30	22 500 €	PNRL			Interco - OTI		AD04	VPA	
Action 2.2 Sensibiliser les pratiquants APN	33 000 €	20 000 €	80	53 000 €	PNRL			Interco - OTI				
Action 2.3 Sensibiliser les élus (communes et intercos)	22 000 €	13 750 €	55	35 750 €	PNRL	CD04	CD84	Interco - OTI	Commune			
Accompagner les acteurs sports nature dans la transition touristique												
Action 3.1 Accompagner les prescripteurs et professionnels des sports de nature dans une démarche de transition touristique	8 000 €	7 000 €	28	15 000 €				Interco - OTI		AD04	VPA	
Action 3.2 Construire des offres de prestations et de séjours écotouristiques ou slow touristiques autour des APN	- €	10 000 €	40	10 000 €				Interco - OTI		AD04	VPA	
AXE 2 - Bonifier l'offre trail												
Accompagner un développement maîtrisé de l'offre trail sur le territoire												
Action 4.1 Renforcer la qualification de l'accueil des traileurs sur le Pays de Forcalquier Montagne de Lure	30 000 €	10 000 €	40	40 000 €				PFML & OTI Pays Forcalquier				
Action 4.2 Accompagner Luberon Monts-de-Vaucluse dans le développement d'une offre de circuits trail permanents	48 000 €	12 500 €	50	60 500 €				LMV & OTI Destination Luberon				
Action 4.3 Valoriser l'offre trail de la destination (communication - promotion)	20 000 €	5 000 €	20	25 000 €				Interco - OTI		AD04	VPA	
AXE 3 - S'organiser autour des pôles nature												
Mieux accueillir pour mieux diffuser les flux												
Action 5.1 Qualifier l'accueil dans les pôles d'information APN des bassins de vie	45 000 €	15 000 €	60	60 000 €				Interco - OTI				
Action 5.2 Structurer des pôles d'accueil en espace naturel	??	5 000 €	20	5 000 €		CD04	CD84	Interco - OTI	Commune	AD04	VPA	ONF
AXE 4 - Valoriser une offre handisport nature												
Faire tomber les freins à l'accessibilité en espace naturel												
Action 6.1 Dépasser les contraintes équipements et aménagements lourds	25 000 €	17 500 €	70	42 500 €				Interco - OTI	Commune			ONF
Action 6.2 Promouvoir et commercialiser l'offre handisport nature.	23 300 €	9 000 €	36	32 300 €				Interco - OTI		AD04	VPA	
AXE 5 - Coordonner et animer la Destination Luberon pleine nature =>												
Impulser et assurer la stabilité de la stratégie												
Action 7.1 Mettre en place une gouvernance efficace et agile	- €	32 500 €	130	32 500 €	PNRL			Interco - OTI		AD04	VPA	
TOTAL	353 600 €	189 750 €	759	543 350 €								

entre 90 000 € et 108 000 € par bassin de vie à étaler sur 3 ans
soit entre 30 000 € et 36 000 € par an / par bassin de vie

Remerciements

Ce document est le résultat d'un travail collectif avec différentes collectivités, gestionnaires, associations, référents et autres partenaires du territoire.

Le Parc naturel régional du Luberon tient à remercier vivement les membres de la Commission Valorisation du Territoire du Parc, les membres du Comité Technique Espaces Sites et Itinéraires du Parc, les participants aux ateliers dédiés à l'étude, l'Agence de développement des Alpes de Haute-Provence, Vaucluse Provence Attractivité, le Département des Alpes de Haute-Provence, le Département de Vaucluse, les services de l'Etat et les services de la Région, l'ensemble des intercommunalités et office de tourisme du territoire, les communes, l'ONF Luberon et l'ONF Manosque, LPO Paca, le CEN, le CERPAM, le Pôle Ressources National des Sports de Nature, les Comités Départementaux Olympiques Sportifs Français, l'ensemble des fédérations sportives liées aux sports de nature, la Fédération Handisport, Vélo Provence Loisir, le bureau d'étude TPi, les socio-pros guides, accompagnateurs, hébergeurs et autres du territoire, les pratiquantes et pratiquants de sports nature et sur le territoire,... toutes les personnes qui ont contribué à cette étude stratégique.

Le Parc naturel régional du Luberon tient également à remercier les partenaires financiers qui ont soutenus directement ce travail d'étude : l'Etat et la Banque des territoires, dans le cadre du dispositif Espace Valléen Luberon Lure.

Enfin, le Parc remercie Emilie André de Vaucluse Provence Attractivité, Pierre Bourgeon du Bureau d'études TPi et Eric Garnier du PNR Luberon, le trio en charge du pilotage, animation et réalisation de cette étude stratégique.

© Crédits photos :

- Matthieu Vitré : page de couv.
- OTI-PFML : pages 8, 46, 47
- PNR Luberon : pages 11, 13, 25, 27, 29, 30, 31, 34, 60, 61, 63, 76
- OTI Destination Luberon : pages 38, 51
- TGL Caval Pertuis : page 39
- TPi & FFHS (DR) : page 67, 72, 75